

Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne
Herausgeber: Société Oeconomique de Berne
Band: 1 (1760)
Heft: 3

Artikel: Traité sur la disette de bois, et sur les moyens d'y remedier. Ou l'on indique la manière d'establir des forets, de cultiver et de soigner les arbres sauvages
Autor: S.E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-622861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

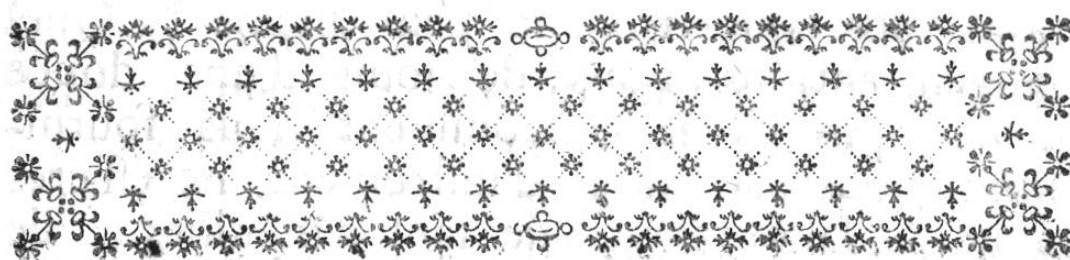
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



XVIII.

TRAITE

SUR LA DISETTE DE BOIS, ET SUR
LES MOYENS D'Y REMEDIER. OU
L'ON INDIQUE LA MANIERE D'E-
TABLIR DES FORETS, DE CULTI-
VER ET DE SOIGNER LES ARBRES
SAUVAGES. PAR S. E.

— — — — Domus haud sine fylvis
Esse potest, si grata velit si commoda dici.
H.



PERSONNE ne peut nier,
que le *bois* ne soit aussi néces-
saire, aussi indispensable, que
le pain même; que devien-
droient nos maisons, quoique de pierre de
taille, sans le bois? Comment préparerions
nous

nous nos alimens , le pain même ? Quel moyen aurions nous de jouir d'une douce chaleur en hyver ? Comment nous fournirions nous de tant d'instrumens nécessaires pour le labourage , de tant d'utenfiles , de meubles , de bâtimens pour la navigation , de ponts &c. Il fuit de là incontestablement, que tous les hommes , & très particulièrement les souverains doivent se proposer pour un de leurs principaux buts , & employer tous leurs soins , pour qu'on ne manque jamais d'un bien si absolument nécessaire.

MAIS éprouvons - nous déjà actuellement cette disette ? Devons nous même l'apprehender ? Il est vrai , que si , je ne dirai pas un étranger , mais un naturel du païs , placé sur une colline , ou sur une montagne mediocre , considéroit les contrées voisines, il ne sçauroit croire , qu'on parlât sérieusement , en se plaignant de la disette de bois ; vû qu'il croiroit apercevoir que les bois occupent bien plus de terrain , que les terres cultivées.

MAIS qu'il entre dans ces mêmes bois , il sera convaincu , combien ses sens l'ont trompé ; il verra avec étonnement , d'un côté , le petit nombre d'arbres , qui occupe ce vaste terrain , en sorte qu'il y en a à peine le quart , souvent pas la huitième partie , de ce qu'il en pourroit contenir ; & d'un autre côté il remarquera , que les bois de charpente y sont très rares , que toute cette futaye y

est peu propre , & que si on vouloit s'en servir pour le chauffage , la consommation auroit bientôt fait disparoitre la forêt.

Causes de
la disette
du bois.

IL se trouve tant de causes de la disette du bois , que l'on ne sçait, par où commencer.

I.
Dégrada-
tion.

UNE grande abondance produit souvent une grande disette. Cette proposition a tout l'air d'un paradoxe ; cependant rien n'est plus vrai , quand on l'applique aux bois & aux causes , qui ont produit la disette , dont nous nous plaignons.

LA terre encore inhabitée ne produisoit presque que des bois ; le Créateur avoit donné à chaque plante sa sémence ; il arrivoit alors , ce qui se voit chaque jour parmi les hommes ; les plus forts opprimoient les plus foibles ; les grands arbres ne laissoient aux petites plantes ni nourriture ni place , comme nous en faisons encore l'expérience dans les forêts & dans les vergers. De cette manière l'Europe entière devint une vaste forêt ; l'Allemagne en particulier en étoit couverte ; ses habitans se contentoient de quelques pâturages pour leur bétail , & du produit de leur chasse pour nourriture ; c'est ainsi que Tacite disoit avec raison de l'Allemagne : *Terra in universum sylvis horrida , & paludibus fœda.*

CE fut donc alors une preuve non douteuse , que les peuples se civilisoient , à mesure

fure qu'ils extirpoient ces forêts , & cultivoient les terres ; & c'étoit avec raison , que celui-là obtenoit le plus de part dans l'estime publique , qui changeoit un terrain de nul rapport , en des campagnes fertiles , couvertes de bleds , de fourage , & d'autres productions utiles.

IL n'est pas moins incontestable , que le luxe augmenta , à proportion que les peuples se civilisèrent ; ce qui se pratique par malheur encore , & s'augmente à l'infini. On ne rechercha plus le nécessaire , mais le commode , l'agréable , & les hommes paroissoient vouloir épuiser la force de leur esprit uniquement pour des inventions qui avoient ce seul but.

DES vergers , des jardins de plaissance , les palais qu'un seul Prince occupe maintenant , exigent plus de terrain , qu'autrefois un champ , qui suffisoit à l'entretien d'un honnête homme , & des siens , ou même de plusieurs familles.

NE lisons nous pas dans l'histoire , qu'il y a eu de grands hommes chez les Romains , un Cincinatus , un Fabricius , un Curius & tant d'autres , qui se contentant d'un , de deux , tout au plus de trois arpens de terre , y trouvoient leur entière subsistance ? Mais lors que le luxe fut monté à son comble , les arbres des forêts furent obligés de céder leur place à d'autres. En même tems le bois

devint de jour en jour plus rare par l'abus qu'on en faisoit. Tout ceci arriva de peu à peu sans qu'on s'en aperçût ; on voyoit encore de grandes forêts devant ses yeux. Sans songer à la postérité on ne s'occupa que du présent ; & l'on ne réfléchissoit pas , sur le nombre d'années qu'il falloit pour qu'un arbre à futaye parvint à un tel degré de force, qu'il pût servir à l'usage , auquel on le destinoit. Bref on ne pouvoit se former une idée du mal , que quand on en fut atteint, & que l'on ne vit presque plus aucun moyen de l'éviter. C'est ainsi que la grande abondance , depuis tant de siècles , produisit la négligence , & celle-ci la disette.

II. LES grands & les petits , les Bâtimens. bourgeois & les païsans , poussent A. dans aussi loin qu'il est possible leur pen- les villes, chant à la commodité & à une vie molle ; la grandeur & le nombre de leurs bâtimens & la manière de les construire y affortissent. D'abord il paroît que dans les endroits où les maisons sont construites de pierres de taille , on ne devoit pas attribuer cette disette de bois aux bâtimens ; mais c'est une erreur grossière ; car

a. AUTREFOIS les domestiques , souvent les enfans même de la maison , se contentoient d'habiter des chambres , où l'on ne voyoit que les quatre murailles à découvert ; mais bientôt on^o voulut que tout fut lambrissé.

b. ALORS

b. ALORS les maitres n'occupoient souvent qu'une chambre, les enfans avec les domestiques une autre, rarement, & lorsque la famille étoit un peu nombreuse, il arrivoit qu'on habitât encore un troisième appartement. Maintenant il en faut presque autant aux domestiques. On veut avoir une chambre à coucher, une chambre à manger, un appartement pour y recevoir compagnie, & pour chaque enfant une chambre; combien de bois ne consomme-t-on pas pour tous ces apartemens, seulement en égard à l'article précédent?

c. POUR la même raison il faut construire des maisons plus vastes. Supposons qu'elles soyent bâties de pierres, ou de maçonnerie, il y faut néanmoins des poutres, des chevrons, des bois de toute grosseur pour des solives, pour les cloisons, sans compter les planchers, les lambris & autre boisage; & par conséquent un plus grand nombre à proportion de celui des apartemens. L'on voit donc, que la construction des maisons dans les villes ne contribue pas peu à la disette du bois. Nous parlerons ailleurs des inconveniens dans la manière de bâtir, & du chauffage.

CONSIDERONS maintenant les maisons des païsans; juste ciel, quel dégât ne causent-elles pas dans les forêts! Quiconque a remarqué tout le bois qu'il faut pour une maison de païsan & de

B.
à la campagne.

de toutes les appartenances , comme grange , écuries , greniers , hangars , appentis &c. en aura été consterné & aura conclu avec raison , qu'il aura falu épuiser une forêt de tout bois de charpente , pour la construction.

LES païsans ne cèdent rien aux bourgeois & aux grands dans le désir de se procurer toutes les commodités possibles à proportion de leur état. Ceux , qui se contentoient autrefois pour eux & pour toute la famille d'une chambre pour y passer la journée en commun , avec quelque réduit à côté & un autre sous le toit , veulent maintenant un appartement pour eux , chaque enfant , & chaque domestique prétend souvent sa propre chambre , outre la susdite chambre en commun. Tout ceci n'est construit que de bois , & par là on en prodigue une quantité affreuse.

IL faut convenir cependant que ce mal a plutôt lieu dans la partie allemande du Canton de Berne , où l'on n'a pas encore pensé à ménager le bois , que dans le Pais de Vaud , où on a préféré assés généralement la maçonnerie comme plus sûre & plus durable , pour la construction des maisons.

QU'ON fasse la réflexion , que le bois de charpente manqueroit dans peu , quand même on ne bâtiroit des maisons neuves , que lorsque par vetusté elles tombent en ruine ; combien plus , lorsque , à la campagne tout
comme

comme dans les villes , un possesseur abat sa maison , encore logeable , seulement par caprice & parce qu'il ne la trouve pas allée commode , & la fait rebâtir de nouveau ; mais bien plus encore , qu'arrivera - t - il , lorsque , comme il n'arrive que trop souvent , des villages presque entiers sont consumés par des incendies.

SI l'expérience ne prouvoit pas le contraire , on devroit juger , qu'il y a de l'impossibilité , qu'à la campagne , où chaque maison est éloignée de l'autre du plus au moins , plusieurs maisons pussent être consumées par le feu ; mais c'est justement la manière de bâtir tout de bois , & de couvrir de paille les maisons , qui causent de pareils malheurs ; & par cette cause , quand même elle seroit unique , & qu'il n'y en auroit point d'autre la disette de bois , se manifesteroit d'une manière , où on ne sçauroit remédier.

QUELLE quantité prodigieuse de bois employe - t - on chaque année (& ce ordinairement de celui qui pourroit servir à la charpente , de même que pour des utensiles & autres articles nécessaires) pour les haïes mortes , nommées en quelques endroits de la France , échaliers , pour l'enclos des biens fonds ! Par tout où il y a encore des bois , le païsan veut que toutes les plus petites possessions soyent environnées de ces haïes ; il seroit inutile de vouloir leur insinuer une autre opinion ; ce
III.
Haïes.
n'est

n'est que dans les lieux , où la disette du bois le leur défend de soy-même , qu'ils comprennent , que l'économie rurale peut subsister sans des clôtures d'une si grande dépense.

IV. ON fera forcé de convenir en-
 Chauffage. core , que l'on commet des abus énormes dans le chauffage & les cuisines , & qu'il en coûte presque plus pour se fournir de bois que de pain ; à quoi ne contribue pas peu , que , d'un côté plusieurs personnes d'un certain rang croient , qu'il leur seroit honteux de faire attention à la dépense excessive , qui se fait dans leurs maisons sur cet article ; & d'un autre , que les domestiques sont bien différens de ce qu'ils étoient, il y a cinquante ans. Alors il n'étoit pas rare d'en trouver , qui étoient aussi attachés à l'intérêt de leur maître , qu'au leur propre. Maintenant ils paroissent s'en faire gloire , lors qu'ils peuvent leur faire beaucoup de dépense. Si un maître veut s'y opposer , on ne lui obéit point , ou on le quitte en se plaignant de son avarice , de sa sévérité , de ses caprices ; qu'on a été en service chez d'autres maîtres , qui ne leur ont jamais fait de semblables reproches &c. Quoique j'aye vû souvent de ces cuisinières , qui étant tombées dans la misère , & parvenues à une grande vieillesse , ont été obligées de se contenter de bois ramassé , & qui ont pu , pour leur usage , employer dans un mois entier à peine autant de bois , qu'elles

qu'elles en ont consumé chez leurs maîtres dans un seul jour ; mais elles ne font jamais de pareilles réflexions à tems.

CONSIDERONS ce mal de plus près , & examinons ^{a. dans les cuisines.} ce qui se passe sur le foyer. Le luxe de la table , la grande quantité de thé & de café, qu'on prend , le nombre de visites , & tant d'autres superfluités , sont la cause , que l'on a du feu dans la cuisine depuis le grand matin (je me trompe , autrefois les servantes se levoient à cinq heures en hyver , à présent à six heures en été) jusqu'avant dans la nuit. Autrefois une soupe préparée vers les six heures du matin , servoit de déjeuner à toute une maison ; on dinoit à onze heures , & il suffisoit d'allumer le feu une ou deux heures auparavant , souvent il ne le falloir que pour une demie heure , lorsqu'on se contentoit de viande ou d'herbages réchauffés ; sitôt que le peu de vaisselle étoit lavé , on éteignoit le feu pour ne le rallumer que vers les six heures : maintenant le genre de vie a changé ; le maître , la maîtresse , fils , filles , valet , servante , tout veut son déjeuner particulier ; on vit plus délicatement ; on recherche avec soin des mets nouveaux & friands ; chacun a ses visites particulières ; & l'habitude a fait de tout ceci un mal quasi nécessaire , auquel il sera difficile de remédier.

IL est vrai qu'on a inventé différens fourneaux , pour épargner le bois dans la cuisine ;
mais

mais à quoi servent - ils , si les cuisinières ne les emploient pas ? voit-on pour cela moins de feu sur les foyers ? la cuisinière alléguera pour excuse ; le fourneau est mal construit, le bois n'y veut pas prendre feu ; on ne sçauroit apprêter dans ces fourneaux tout ce qu'il faut ; il faut tout de même allumer du feu sur le foyer , &c. mais si elles vouloient parler sincèrement, elles diroient : l'ouverture du fourneau est petite , je ne puis y placer que deux ou trois petites buches , il faut continuellement attiser le feu ; il faut placer ces buches avec soin , pour que l'air y puisse pénétrer , & les remplacer à tout moment , tout ceci m'occupe trop , & dérange ma commodité ; au lieu que si j'allume sur le foyer dix à douze buches à la fois , j'ai toujours un beau feu , par conséquent ma commodité exige , que je fasse peu de cas de ce fourneau artificiel , qui ne sert qu'à ménager le bois. Voilà la véritable cause du dégât , qui se fait dans les maisons , pour les bois à bruler , & qui porte un préjudice au maître pour de grandes sommes ,

b. chauff-
fage des
chambres.

LE chauffage des chambres, fait encore un objet considérable ; on s'y sert de deux méthodes.

a. four-
neaux.

LA plus ordinaire dans nos pays est celle des fourneaux ; c'est ici où l'on peut encore remarquer , combien les mœurs ont changé ; je me souviens encore du tems, où la chambre du ménage seule étoit chauffée,

chauffée, & cela dans le plus grand froid, une fois par jour ; souvent celle de Monsieur & de Madame, (qui n'en avoit qu'une seule entre eux) & celle des enfans, de deux jours l'un ; ainsi les trois seules chambres, dont on se servoit trois fois en deux jours ; maintenant le même nombre de personnes exige 6. à 7. pièces, dont chacune sera chauffée une fois souvent deux chaque jour ; les domestiques, qui étoient obligés de se contenter alors d'une chambre froide, chauffent maintenant la leur ordinairement à un degré, que d'autres ne sçauroient supporter. Quelle prodigieuse différence dans la consommation du bois ?

ON avoit espéré à la vérité d'y remédier, du moins en partie, par l'invention si utile de la tourbe ; mais les domestiques ont trouvé encore ici le secret de la rendre inutile. Leur inclination, à chercher leurs aises & commodités, ne leur permet pas de se donner la peine de la bien arranger, pour que l'air pénètre & passe par tout, & que le feu y puisse faire un effet égal ; ni d'emporter toujours les cendres &c. Ils se contentent donc de jeter la tourbe dans le fourneau sans observer aucun arrangement ; elle ne peut donc se consumer faute d'air, & pour y parvenir, il y faut ajouter presque autant de bois, qu'on auroit été obligé d'employer pour chauffer le fourneau ; avec tout cela, le côté de la tourbe, qui touche le fond du fourneau, ne se consume pas tou-

jours parfaitement ; on se voit obligé de le fermer pour que la chaleur ne se dissipe pas ; cette partie de la tourbe non consumée exhale une mauvaise odeur ; les domestiques en rejettent la faute uniquement sur la tourbe ; cette considération, jointe à celle, qu'on emploie également presque la même quantité de bois, & que par conséquent on n'atteint pas le but, qui étoit d'œconomiser, dégoûte le maître de l'usage de la tourbe, & il retourne à celui du bois.

β. chemi-
nées.

L'ABUS des cheminées n'est pas moins funeste ; on veut vivre à la françoise ou à l'italienne ; on a beau sentir, qu'on ne peut transporter dans la Suisse la même température de l'air ; il faut se distinguer du peuple. Le bel usage ne permettra pas, que l'on s'accommode à la froidure de nos montagnes ; avec tout cela on consume une très grande quantité de bois, & les chambres ne sont jamais aussi chaudes, que celles à fourneau.

γ. mau-
vaise ma-
nière de
bâtir.

UNE troisième mauvaise maxime coule de la même source ; la manière de vivre du bel air ; l'envie d'imiter mal-à-propos nos voisins, en est cause. En Italie & dans la France meridionale, où l'on a au moins neuf mois d'été, & trois d'hyver, ou plutôt d'automne, on aime des bâtimens élevés & spacieux ; afin que les chaleurs soyent moins insupportables ; dans la Suisse nous avons plus d'hyver que d'été,

d'été , mais nous aimons à avoir des appartemens à la françoise. Nôtre climat est plus semblable à celui de l'Allemagne , mais nous ne voulons pas imiter les habitans de ces Provinces. Cela n'est pas du bel air. On croiroit presque , que nous sommes dans la même opinion , que celui qui croyoit , que ce qui servoit contre la trop forte chaleur , feroit le même usage contre la rigueur du froid ; par conséquent afin de nous défendre , je ne sçai si c'est contre la chaleur que nous éprouvons si rarement , ou contre le grand froid , qui nous incommode si souvent ; nous trouvons à propos de construire nos appartemens à la françoise ou à l'italienne ; on ne peut que reconnoître , combien peu cette manière de bâtir est utile , & que ces spéculations ressemblient assés à celles des Balni-barbes chez Gulliver ; & quel dégât elle cause dans nos bois ; n'importe ; je suis un homme de condition , dit-on ; je veux vivre comme il convient à mon état ; il faut suivre la mode. Sitôt que ces maximes prévalent sur les raisonnemens solides , il seroit inutile d'en alléguer.

MALGRE les ordres du Sou-
verain , on voit souvent , que l'on
coupe les bois , qu'on les entasse ,
& qu'on les distribüe dans le tems , où on
est obligé de s'en servir actuellement ; il est
pourtant notoire , que suivant cette methode
il faut une grande quantité de bois pour faire
du feu , & que ce bois se consume plutôt

d. usage
du bois
verd.

par une chaleur vaporeuse que par la flamme, & que par conséquent il y faut employer infiniment plus de bois, avec moins de profit & plus d'incommodité.

V. IL est connu, que notre pais Dignes. est extrêmement sujet aux inondations. Le grand nombre de montagnes, les ruisseaux & torrents qui dans le tems des pluies orageuses, & de la fonte des neiges s'en précipitent, & font enfler les rivières d'ailleurs tranquilles; & le pais, graces à Dieu, rempli de sources vives, sont les causes des debordemens des eaux, qui inondent les terres voisines & les entraînent assés souvent. C'est un mal si funeste & si pressant, qu'il faut y remédier avec soin, & sans le moindre retard.

IL est vrai, qu'on ne se sert plus maintenant de la methode couteuse & ruineuse de construire ces digues de sapins entiers & de détruire par là des grandes forêts, comme l'on l'a fait il n'y a pas plus de 40. ans; mais outre que le bois qu'on a employé alors à ces digues est perdu, & que l'on s'apercevra encore pendant longues années de cette perte considérable; le dégât, que l'on fait maintenant dans les jeunes taillis, n'en est guères moindre; la plus grande partie des fagots, ou fascines, est faite de peupliers, d'aunes & d'autres arbres pareils, que l'on coupe, avant qu'ils ayent atteint leur gros-seur naturelle.

SUP-

SUPPOSE que l'on n'employât pour cet usage que les broussailles , ne sont-elles pas propres pour faire du feu ? Combien de communautés dans notre pays & ailleurs se trouveroient très heureuses , si elles en pouvoient avoir assés pour cet usage ?

IL est heureux pour nous , que la sage prévoyance du Magistrat ait aboli la coutume ruineuse de rendre les chemins praticables par le moyen des pièces de bois , qu'on y couchoit en travers. Mais il y a bien des chemins de traverse, où on en trouve encore.

VI.
Grands
chemins.

LA négligence des païsans , par raport à l'entretien des bois , a introduit grand nombre d'abus inexcusables , desquels il faut parler ici.

VII.
Le peu de
soin que
l'on a
d'entrete-
nir les
bois.

IL faut convenir que les pâturages sont indispensablement nécessaires ; il est seulement fâcheux que les païsans en abusent & en étendent l'usage trop loin. Pourvû qu'ils en ayent beaucoup , peu leur importe , que ce soit aux dépens des bois. La sémence leve , le jeune plant se montre dans toute sa beauté , les espérances d'une belle forêt à venir sont brillantes ; les païsans ne veulent pas sentir tout cela , & , sans être contraints par l'autorité supérieure , ils n'épargneront jamais ces enclos ; ils y conduiront leur bétail, leurs brebis, & même,

A. les pâ-
turages.

ce qu'on ne devroit jamais souffrir , les chèvres.

B. abus
dans l'usage.

1. coupes.

LORS que l'on vouloit faire des abatis , on s'est contenté jusques ici de couper les plus gros pieds d'arbres ou futaies , qui se trouvoient dispersés dans une forêt : les ouvriers, les chevaux , les chars gâtoient plusieurs jeunes plants , en passant d'un arbre à l'autre. D'ailleurs la chute d'un gros arbre en écrase toujours plusieurs petits , & principalement les jeunes plants , qui se trouvent par là entièrement perdus. On ne fait aucune attention à ce jeune plant ; tandis qu'il y a de gros arbres dans une forêt , on la traite comme telle , & non en enclos ; l'on y conduit le bétail , & l'on achève par là de les ruiner. C'est par cette raison que l'on a commencé depuis plusieurs années à réfléchir , s'il ne convenoit pas d'imiter les François , les Allemands , & autres peuples , qui partagent les bois , excepté les résineux , en coupes , & qui laissent des districts entiers pour les bois de haute futaye ; cet article sera traité plus amplement ci-après.

2. abus
dans la
façon.

J'AI déjà remarqué plus haut, que l'on négligeoit de couper le bois assés à tems , pour qu'il ait le tems de se sécher , avant qu'on le brûle ; nous ne nous y arrêterons pas.

3. On ne
déracine

L'ON a vû jusqu'à présent regner une erreur très préjudiciable ; on s'est

s'est imaginé qu'ésoucheter * les fo- pas les
rêts étoit autant que les ruiner ; au fouches.
lieu que l'omission en est si nuisible , que
l'on peut la donner pour une des causes
principales de la disette du bois , & des
empêchemens de sa reproduction. On se per-
suadoit , que par là on ruinoit le jeune plant,
qui environnoit les fouches , & on n'avoit
pas entièrement tort. S'il se trouve beau-
coup de ce jeune plant aux environs de ces
vieux troncs , que l'on veut déraciner , il
peut arriver , qu'on en ruine. Mais dans
les endroits de la forêt , où on n'a abatu
que de gros arbres par ci par là , & où ,
par cette raison , il n'y a pû lever que peu
de semence , de même que dans ceux où il
y a du bois dur , & où la graine leve plus
rarement , cette objection ne sçauroit avoir
lieu. Or il s'en trouve au moins neuf par-
ties de cette espee de forêts contre une de
la première ; donc cette raison ne sçauroit
servir que d'exception à la règle générale.

UNE autre raison , que l'on fait valoir ,
est ; que ces fouches & leurs racines , en
pourrissant , engraisent le fond , & accé-
lèrent l'accroissement du jeune plant , comme
l'expérience en faisoit foi. Le fait est très
vrai ; cependant il faut considérer non ce
qui est utile , mais ce qui le sera le plus.
Les grosses fouches des bois les moins durs ,
& de ceux qui sont résineux , se pourrissent
mal aisément dans l'espace de 30. ans ; des
Li 4 gros

* Déraciner les fouches.

gros chênes & hêtres , qui ne sont attaqués d'aucune maladie , peut-être pas dans celui de 80. ou 100. ans ; je ne parlerai pas des racines ; on sçait que la résine s'y jette , dans les pins , sapins &c. bien plus abondamment que dans le tronc ; & dans le bas de celui-ci plus que dans le haut ; on n'ignore pas non plus que cette même résine préserve de la putrefaction ; il est donc clair , que de très grands espaces resteront inutiles , si on ne déracine pas les fouches. Cette raison n'est donc pas plus concluante , que si quelqu'un s'avisait de conseiller , que l'on laissât pourrir les bleds sur les champs , & l'herbe sur les prés , ou que du moins on laissât les champs en jachère pendant 20. ou 30. ans , parce que par là ils se remettraient mieux & livreroient ensuite une moisson plus riche. Consultons encore l'expérience ; de la quelle je tirerai deux preuves , l'une que par les ordonnances forestales les plus récentes , il est toujours ordonné d'écrouer les bois ; on peut voir là-dessus entre autres l'excellente ordonnance de S. A. le Prince Evêque de Bâle , de 1756. Art. XXIX. *

L'AUTRE preuve est , que quelques-uns des païsans , qui possèdent des bois , en sçavent tirer meilleur parti , & les mieux conserver , que ceux qui tirent leur affouage des

* Cette ordonnance étant sans contredit celle de toute la Suisse , qui prescrit la meilleure méthode pour la conservation des bois , nous pourrions peut-être la communiquer dans ce Journal.

des forêts du Souverain ; j'en connois un, qui s'attache avec application à déraciner les fouches de son bois ; ce n'est point dans l'intention d'en tirer parti en s'en servant lui même ; ni pour occuper son monde & les faire gagner leurs journées ; il paye lui même les ouvriers , & se contente souvent d'en vendre le produit pour le montant du salaire ; ce n'est donc uniquement qu'en vüe de nettoyer la place & de rendre le terrain favorable à des jeunes plants ; aussi ne voit-on pas de pièce de bois , qui soit en meilleur état. Nous ferons sur cet article ci-après quelques remarques ultérieures.

ON auroit peine à croire le dégât , qui se fait dans les forêts , par ceux qui vont s'y approvisionner d'une manière illicite. Je puis assurer , que cette partie de mon administration m'a coûté beaucoup plus de peine que toutes les autres , quoique très nombreuses & importantes. Cependant connoissant les intentions pleines de douceur de mon Souverain ; je n'ai pas voulu user de toute la rigueur , qu'exigeroit ce but de la conservation des bois.

LES païsans , en quelques endroits , abusent de la permission , qu'ils avoient autre fois , de se pourvoir de branches de sapin , ou de ramasser les feuilles tombées des chênes & autres arbres ; c'est pourquoi on y a remédié par des ordonnances , que ces gens observent , lors qu'ils y sont forcés.

E. IL feroit bien difficile de détailler tous les petits abus qui consomment beaucoup de bois inutilement. Combien de jeunes sapins ne coupe-t-on pas, pour les employer à rammer des legumes dans les jardins potagers? On ne se contente pas du bois mort, ni qu'on en assigne, lors qu'on assigne le bois à bruler; on en coupe à son choix dans des endroits, où on pourroit espérer de voir une forêt avec le tems; dans les lieux où on manque de bois de sapin, on apprend à se servir pour cet usage de branches ou d'autre bois, surtout de saules, dont on peut planter dans tous les terrains; Combien en emploie-t-on pour des manches de balais & de puifoirs, pour des liens à faire des fagots &c.

F. IL y a des forêtiars pour toutes les forêts; ils doivent veiller à leur entretien & conservation, de même que sur les vols, & dénoncer ceux qui en commettent; mais, outre la corruption générale, on peut donner deux causes principales, pourquoi ces gens préfèrent assés souvent leur intérêt à leur devoir & à leur serment.

a. salaire TOUT ouvrier est digne de son salaire. Le revenu d'un emploi trop modique. devrait toujours être proportionné à la peine qu'il donne, & à l'utilité, qu'il procure à la société; cette proportion n'est point observée par rapport aux forêtiars, on en

en pourroit donner des preuves convaincantes. Comment peut-on donc se flater, que des gens, qui doivent vivre de leur travail, s'occuperont uniquement pendant le jour & pendant la nuit ; qu'il fasse de la pluie, de la neige ou de l'orage (vû que pendant ces tems les voleurs de bois se croient le plus en sûreté) à garder les bois ? On ne sçauroit l'exiger, avec quelque apparence de raison ; on proportionne l'ouvrage à la récompense ; un salaire trop modique rend les serviteurs infidèles.

LES forêtiens supérieurs (je nommerai les inférieurs, garde-bois) jouissent ordinairement de quelques bénéfices ; en quelques endroits on leur accorde les menûes branches pour faire des fagots ; ils étendent ce bénéfice si loin, que les grosses branches entrent aussi dans leur part ; la peine d'indiquer les pieds d'arbres, qu'on accorde, leur est payé sur un pied réglé. Mais ils ont encore ici leur tour de bâton ; ils intercedent pour les uns, & marquent aux autres plus de pieds, ou de plus gros arbres qu'ils ne devroient ; tout ceci leur rapporte de bonnes étrennes au détriment des bois. Je ne dirai rien des tromperies, ou plutôt voleries, qui se commettent en vendant du bois, & en plusieurs autres manières, desquelles je n'ai fait que trop d'expériences.

COMME l'on avoit autrefois
du bois en abondance, même du
super-

b. ma-
nière de
les sala-
rier.

VIII.
Négligence

dans l'é-
tablisse-
ment des
bois.

superflu , on ne songeoit point à multiplier les bois ; ni de donner des soins aux jeunes plants. On laissoit ce soin à la nature , & les païsans se persuadèrent , que comme les bois actuellement établis étoient venus d'eux-mêmes , il ne valoit pas la peine de s'en occuper pour l'avenir ; ils ne changèrent même pas d'avis , lors que la disette les menaçoit , qu'ils l'éprouvoient déjà , & qu'ils s'en plaignoient. Nous dirons ailleurs , ce qu'on auroit dû faire à cet égard.

Rémèdes
contre la
disette
des bois.

A P R E S avoir examiné , quoi-
que fort légèrement à cause de l'a-
bondance de la matière les princi-
pales causes de la disette des bois ,
nous allons aussi réfléchir sur les moyens ,
qu'on pourroit employer pour y remédier ,
ou du moins la diminuer , de même que
pour retablir nos forêts. Suivons pour cela
le même ordre , que nous nous sommes
présenté.

I.
Essarte-
ments des
bois. *

I L est sûr , que si nôtre païs
étoit plus , & par tout également
peuplé , de façon qu'on n'eût pas
assés de terres labourables , de quoi
nous voyons à présent le contraire ; si en
outre on se servoit d'une méthode plus con-
venable pour la conservation & l'usage des
bois ;

* Ce que l'on nomme dans tout autre terrain , defri-
chement , s'appelle essartement dans les bois.

bois ; on pourroit reduire encore bien du terrain en terres fertiles en grains & en fougage ; mais tandis qu'il n'est question ni de l'un ni de l'autre de ces cas , pendant un bon nombre d'années ; il faudra s'en tenir aux ordonnances du Souverain , qui défendent de faire des arrachis de bois , même à ceux qui en possèdent en propre , sans permission.

ON ose à peine parler sur une matière aussi délicate. Personne ne peut contester au Prince le pouvoir d'empêcher par des ordonnances les plus sévères tout luxe , qui tend à la ruine du païs. Cependant la douceur du gouvernement , & la liberté , dont nous jouissons , font naître l'opinion , que chacun peut dépenser son argent suivant son bon plaisir , & qu'ils sont au dessus de toute ordonnance. Que les gens , qui tiennent de pareils discours , se hâtent de dépenser leurs biens , j'y consens ; qu'ils se soumettent à la tyrannie des modes , je ne m'y oppose pas ; mais qu'ils ne mettent pas les autres sous le même joug. Un homme habite de vastes appartemens , & il se croit autorisé par là à mépriser son voisin qui sçait se contenter du nécessaire , du commode , quoique celui-ci ne se croie nullement inférieur à celui-là ; à la fin pour ne pas s'exposer au mépris , celui-ci imite ces gens à la mode , au grand préjudice de ses finances. C'est là ce qui arrive , non seulement pour la manière

II.

Bâtimens :

a. dans
les villes.

de bâtir , mais dans toutes ces coutumes ruineuses , qui consomment tant de bois.

DANS les bâtimens en particulier le souverain Magistrat toujours sage , toujours généreux , n'auroit jamais obtenu par les ordonnances les plus sévères , que dans la Capitale toutes les façades fussent bâties de pierre de taille , si la douceur & la générosité ordinaire ne l'avoit porté à assister les propriétaires des maisons d'une certaine somme en don pour les faces qui auparavant n'étoient que d'assemblage. Ainsi je ne sçai quel moyen on pourroit inventer contre de pareils abus dans la manière de bâtir dans les villes, aussi longtems que les particuliers ne seront pas allés sages pour secouer le joug de la mode.

B.
Bâtimens
à la cam-
pagne.

MALGRÉ que les mêmes difficultés se présentent à la campagne, en ce que l'on ne peut limiter un païsan , ni lui rien prescrire sur la grandeur & la disposition de ses bâtimens, néanmoins cela se peut par rapport à la manière de bâtir. Et ceci est d'une nécessité si absolue , que si l'on ne remédie incessamment à cet abus , le remède se présentera de soi-même par la disette totale des bois de charpente , avec cette seule différence , qu'en en prodiguant à présent une grande quantité sans nécessité , il faudra alors se passer aussi du nécessaire , au lieu que si l'on y vouloit remédier de bonne heure , on en sauveroit encore

encore une provision considérable pour les besoins les plus indispensables. Je conseille donc pour parvenir à ce but.

1. De construire les bâtimens de maçonnerie.
2. De les couvrir de tuiles.

POUR ce qui regarde le premier article , mon but ne tend pas à conseiller que l'on ordonne dans toute la partie allemande du Canton de construire toutes les maisons , & en entier du bas en haut de maçonnerie ; quand le Souverain même veut introduire quelque nouvelle pratique , & cela uniquement pour l'avantage de ses ressortissans , d'abord le sujet en murmure , & le regarde comme une charge pénible & un gêne insupportable. C'est pourquoi aussi , que l'on montre de l'indulgence dans ces occasions , & selon cette maxime , on pourroit commencer par ordonner de bâtir la partie inférieure jusqu'à la hauteur de 7. à 8. pieds , de maçonnerie , & le reste d'assemblage , ou même de permettre encore pour quelque tems , que cette dernière fût de pure charpente.

α. bâti-
mens de
maçon-
nerie.

ON ne sçauroit douter , que dans les commencemens on auroit beaucoup de peine d'astreindre les propriétaires à cette nouvelle methode de bâtir ; mais leurs fils y feroient déjà si bien accoutumés , & en sentiroient si bien

bien l'utilité, qu'on auroit autant de peine à la leur faire abandonner, qu'on en auroit eu à porter les pères à la suivre.

β. toits de tuiles. JE n'ai pas besoin de prouver, que le défaut des toits de tuiles ne soit la principale, & peut-être l'unique cause, que les incendies dans les villages consomment plus d'une maison à la fois. L'expérience nous prouve, que, par un vent fort, un torchon de paille allumée est portée souvent à plus de cent pas de là sur un autre toit, qui communique la flamme à un autre de la même façon, & c'est ainsi que nous voyons dix, vingt à trente bâtimens consumés par l'incendie dans un même village; combien un pareil événement augmente la misère, qui n'est déjà que trop accablante; combien il met sur tout le comble à la ruine des bois, & des forêts; c'est ce qui n'exige aucune preuve. Des toits de tuiles auroient prévenu tous ces maux. *

IL

* Il n'y a pas longtems qu'il est arrivé un même malheur à Freschelz, Baillage de Morat, de la dépendance des deux états Berne & Fribourg, où le 27. de Juillet dernier entre 4. & 5. heures du soir la foudre est tombée dans une maison, & a consumé en deux heures de tems 19. maisons avec tout le fourage, bleds &c. y réduits; sans compter les gréniers, places pour les foin, hangards &c. ce malheur inexprimable & accablant auroit été empêché presque totalement; si on avoit bâti les maisons dans un plus grand éloignement l'une de l'autre; qu'on les eut construit en partie de maçonnerie,

IL me semble que j'entends déjà Objection. quelque objection, que l'on se prépare sans doute à me faire. On dira, les maisons de maçonnerie & surtout les tuiles, causent une bien plus forte dépense, que celles de bois. Si l'on veut cuire de la chaux & de la brique, non seulement il faut du bois pour la construction d'une tuilerie, mais aussi pour cuire l'une & les autres; on n'épargneroit donc conséquemment peu ou point de bois par cette methode, &c.

OUI, la maçonnerie est dans Reponse.
les villes d'une grande dépense & proportionnée à toutes les autres; on est obligé d'y conduire la plupart des matériaux à grands fraix; les artisans exigent de forts salaires; tout y est cher. Il n'en est pas de même à la campagne; l'on trouve presque par tout les pierres à chaux & l'argile dans le voisinage; le païsan employe à le charier son propre attelage; il nourrit lui même les ar-
Tome I. 3ème Partie. K k tisans,

çonnerie, & couvert de tuiles; il est néanmoins à craindre, que ces gens, dignes de pitié, ne changeront pas plus d'idée pour cela, aussi peu que d'autres l'ont fait en pareilles occasions; ni adopteront d'eux mêmes une autre manière de bâtir. Malgré l'ordonnance que LL. EE. de Berne en vertu de leurs desseins & soins vraiment paternels, ont fait publier en date du 17. May dernier, & par laquelle, outre plusieurs autres moyens de précaution & de secours, il a été ordonné expressement, de construire les maisons dans une certaine distance l'une de l'autre, & de les couvrir de tuiles.

tisans , & alors il ne leur paye pour salaire , que trois à quatre baches par jour ; lui & ses gens leur servent d'aîdes , de sorte que l'on n'a besoin que de peu ou point de manœuvres ; en un mot le païsan débourse peu d'argent pour ses bâtimens.

QUANT au bois , qu'il faut pour construire une tuilerie , & pour cuire , soit la chaux , soit les briques & tuiles , cela ne va pas à beaucoup près aussi loin , qu'on pourroit se l'imaginer , car

1. IL y a peu de bâtiment à une tuilerie ; le toit en fait la partie la plus considérable ; par conséquent on n'y emploie pas à beaucoup près autant de bois , qu'à une seule maison de païsan. Supposons cependant, qu'on y employât autant qu'à la maison d'une grande métairie , il est évident , que si , par la construction d'un seul bâtiment , on épargne la plus grande partie de bois pour une ou plusieurs centaines d'autres , l'on atteindra parfaitement le but , que l'on se propose.

2. JE parle de plusieurs centaines de maisons ; parce que sans doute il faut procéder en tout ceci avec toute la prudence & économie possible. Voici comment

α. PARTOUT où il y a des lacs ou des rivières navigables , il faudroit construire ces tuileries , pour y préparer les tuiles & la chaux , dans le plus grand éloignement possible ,

fible , des villes ; parce que l'on trouve encore plusieurs montagnes & vallées couvertes d'arbres sauvages , & de broussailles , qui s'y perdent & consomment inutilement , & dont , par les tuileries , l'on pourroit tirer parti , sans préjudice des forêts , sans augmenter la disette du bois , ni le prix de ces matériaux. La voiture depuis ces lieux ne feroit pas chere ; tous ceux qui ne se trouveroient éloignés que d'une lieue des bords des lacs ou des rivières , feroient à même de faire voiturer ces matériaux de l'endroit , où on les auroit déchargés , par leurs propres attelages.

β. D A N S les lieux , où l'on n'auroit pas cette commodité , on pourroit établir une tuilerie dans chaque district de huit à dix lieues de tour , aux dépens des communautés , qui auroient le droit de s'en servir ; les fraix en feroient peu considérables , si chaque ménage vouloit y contribuer ; soit par leurs charrois , soit par les manœuvres. D'ailleurs il faudroit placer la tuilerie dans le lieu le plus commode , en égard à l'argile , aux pierres à chaux , au bois , à l'eau , & aux autres choses requises.

γ. L E tuilier pourroit être pensionné par les communautés , ou l'on pourroit lui payer un° salaire fixe pour chaque millier de tuiles , & pour chaque tonneau de chaux ; ceci reviendrait à peu de chose , puisqu'on lui fourniroit , sans qu'il lui en coûtât rien , tout

ce qu'il lui faudroit , terre glaise , pierres , bois &c. Tous ces travaux devroient être distribués sur chaque communauté & sur chaque ménage , à proportion du nombre & de la grandeur des bâtimens , qu'il possède ; les manœuvres seroient aussi choisis à tour de role. Si un tuilier n'étoit pas occupé toute l'année dans une seule tuilerie , il en pourroit desservir une ou deux autres voisines ; ce qui est d'autant plus probable , qu'il y auroit d'abord des tuiles & de la chaux de reste , lors que l'on en auroit fabriqué une certaine quantité , & que l'on construïroit peu de bâtimens neufs. Pour ce qui concerne ces tuileries éloignées , dont nous avons fait mention ci - dessus , un pareil arrangement n'y sçauroit avoir lieu ; on assigneroit au tuilier la quantité de bois nécessaire , & l'on fixeroit un prix raisonnable à sa marchandise ; avec cette différence , qu'il seroit fixé plus bas pour les voisins , qui consentiroient à lui donner du secours par le charroi & par les manœuvres , & plus haut pour ceux , qui sont éloignés & qui l'achètent comme une autre marchandise.

JE ne puis m'empêcher de faire ici une remarque ; qu'il seroit nécessaire , même dès à présent , d'établir des inspecteurs expérimentés & assermentés , pour examiner les tuiles ; & de punir sévèrement les tuiliers , qui ne les feroient pas de la qualité requise ; ou même , s'ils ne s'amendoient pas , de leur défendre d'exercer le métier à l'avenir.

Car,

Car , je prends à témoin tous ceux , qui en ont employé pour leurs bâtimens ; celles qu'on achete de nos jours , ne valent pas pour leur qualité & durée la moitié de celles , qu'on faisoit autrefois & qui durent encore le double & le triple plus que les neuves. Les tuiliers d'aujourd'hui ne cherchent , (suivant la manière de penser , qui n'est que trop générale) que leur profit ; ils se servent de toute sorte de glaise , bonne ou mauvaise , n'importe ; ils ne la paitrissent pas assés ; souvent il y reste des petites pierres , du gravier ; les tuiles sont petites & minces ; mais le prix en est d'autant plus fort ; souvent elles sont courbes , mal cuites ; bref , une très mauvaise marchandise ; en sorte qu'une attention & ordonnance pour ces cas feroit de toute nécessité.

NOUS renverrons la réponse à l'objection faite , sur la consommation , que l'on fait en bois , pour cuire les tuiles , à l'endroit , où nous parlerons des remèdes contre celle , qui se fait par abus sur les foyers.

J'ESPERE donc , d'avoir répondu suffisamment aux susdites objections , & d'avoir prouvé , que par les moyens indiqués on épargnera un nombre inexprimable de pièces de charpente ; & on doit espérer d'autant plutôt de réussir dans ce projet , que les païsans construisent leurs bâtimens pour les fours , & quelques uns leurs écuries , de maçonnerie ; & que plusieurs autres font couvrir

leurs maisons de tuiles. Ils continuent seulement à se servir de pure charpente pour leurs propres maisons, parce qu'ils semblent avoir plus à cœur la conservation de leur bétail, que la leur propre; ils l'employent en outre pour leurs greniers; mais on voit par là, qu'on n'auroit pas tant de peine à les accoutumer, à une autre manière de bâtir.

III. L'ABUS dans les hayes fautes Hayes. aux yeux. Là, où le païsan est dans l'habitude de les faire de bois mort, & s'il peut se le procurer, de bois de chêne & de sapin, il ne veut pas seulement entendre parler d'une autre méthode. La nécessité a véritablement appris à plusieurs, d'employer pour garantir leurs terres, des fossés, des hayes vives, de bois de saules &c. mais lors qu'elle ne force pas le païsan, toute ordonnance, & rémontrance ne sert à rien. Au lieu donc de ces hayes mortes si ruineuses pour le bois, on peut

A. AU bout des champs d'une vaste Fossés. étendue, & à côté des forêts, creuser des fossés de trois pieds de profondeur, & de quatre de largeur; de la terre, qu'on en tire, on fait une espece de boulevard, du côté de la possession, ce qui la garantit encore davantage; principalement lors que l'on y plante des jeunes sapins; cette méthode ayant été introduite, avec un grand succès, il y a quelques années dans les

les forêts du souverain par le Seigneur Surintendant des bâtimens ; cette espece de haye vive surpassant avec le tems toute autre , & augmentant le nombre des pieds d'arbres de la forêt.

LA seconde méthode est celle des hayes vives , ordonné depuis longues années par le Souverain , & employées en plusieurs endroits , mais pas dans tous ; on pourroit les multiplier fort utilement , pourvû que l'on agisse avec réflexion.

B.
Hayes vi-
ves.

1. ELLES ne doivent pas servir de séparation entre les prés , ou pour cloture de quelque petite pièce de terrain ; d'autant moins que les païsans ne les tondent jamais selon la pratique des jardiniers ; ils les laissent si fort croître & augmenter , que les voisins s'en ressentent infiniment , soit par cette augmentation même , soit par l'ombre que ces buissons jettent. Aussi dans certains endroits de l'Allemagne on a défendu , de se servir de ces hayes vives pour les simples séparations.

2. DU côté des forêts & des grands chemins , ceux qui ont des possessions contiguës , font des usurpations si impardonnables , que j'en ai été souvent scandalisé , lors que j'eus occasion de m'en convaincre , dans le tems , que je faisois planter de nouvelles bornes dans les forêts d'un grand district.

qui appartiennent au Souverain. J'ai remarqué que ces injustes propriétaires des pièces attenantes à la forêt, laissoient croître en plein ces arbrisseaux qui forment les hayes vives; qu'ensuite ils en coupent à ras de terre la moitié, qui est sur leur fond; ces buissons coupés étant donc arrêtés dans leur végétation & accroissement, ils augmentent & s'étendent d'autant plus de l'autre côté, de sorte qu'en continuant ce manège pendant longues années, ce possesseur inique gagne sur son voisin un terrain de plusieurs pas de largeur; comme je l'ai vu souvent moi-même. Qui pourra l'empêcher, surtout du côté des forêts, où personne n'y fait attention? Il est vrai qu'à celles où j'ai fait planter des nouvelles bornes, & en faire une description exacte, il n'y a plus à craindre; non plus qu'aux grands chemins nouvellement construits, où les bornes plantées empêcheront de même cette usurpation; mais il y a encore bien des forêts, des terrains communs, des chemins de grande route & autres, qui sont encore exposés au même inconvénient.

IL ne seroit peut-être pas mal-aisé de remédier à tout ceci, si on ordonnoit aux païsans sous peine d'une punition sévère & irremissible, de faire tondre ces hayes à la manière accoutumée; s'ils s'excusent de ne pas entendre cet ouvrage, que plusieurs communautés engagent un homme entendu, & lui promettent un certain salaire, à tant par
toise;

toise ; on fixeroit le tems , où cet ouvrage se devoit faire ; ce tems passé un inspecteur feroit la ronde , pour examiner si l'ouvrage est fait ; il feroit une liste des négligens ; ordonneroit à l'ouvrier , qui seroit chargé de tondre ces hayes , d'y achever son ouvrage aux fraix des négligens , dèsquels il exigeroit le salaire , les fraix , & l'amende par voye de droit sans autre formalité.

ON auroit aussi soin d'apprendre aux païsans d'extirper dans ces hayes vives , les sureaux , la coulevrée , autrement vigne blanche , & vigne noire (*Bryonia*) la clématite , (espece d'aristoloche) & autres plantes nuisibles , qui empêchent l'accroissement des bonnes especes de buissons. Par contre on les exhorteroit de planter toujours d'environ 10. à 10. pieds un peuplier , un ormeau , ou d'autres pareils arbres ; ce qui fait une vûe agréable , fortifie les hayes , augmente le nombre des arbres sauvages , & empêche que ni l'un ni l'autre possesseur ne peut changer sa haye au préjudice de son voisin.

ON peut faire encore une autre espece de hayes vives , selon Scharmer , d'une manière fort facile , & agréable.

ON creuse un fossé & l'on jette la terre du côté de la pièce , que l'on veut fermer ; on plante des saules dans cette terre , à $\frac{1}{2}$. ou à 1. pied de distance , l'un de l'autre , même plus ; selon que c'est de la grande,
K k 5 moyenne

moyenne ou petite espece ; on y entrelasse des branches de faules ou autres , & on en forme un tissu à une certaine hauteur , pour affermir cette nouvelle haye , & qu'elle se trouve en ligne droite ; on remplace les plants qui manquent ; l'année suivante on fait une entaille dans les plus grosses branches de ces faules , jusqu'au milieu , afin de pouvoir les entrelasser les unes avec les autres ; & alors on les laisse croître , jusqu'à une hauteur convenable ; on coupe toutes les années les tiges , & les branches qui sortent par les côtés ; par là on amasse toujours quelque bois , ces hayes deviennent des plus fortes , vertes , agréables , & durent longues années.

C. IL arrive pourtant assés souvent ,
 Hayes mortes. que par la qualité du terrain , par sa situation , & pour les raisons susdites , on est obligé de faire les hayes de séparation de bois mort ; cependant on peut œconomiser encore en ceci.

α. CES sortes de hayes ne peuvent avoir pour but , que de servir de bornes (quoi que par tout il doive s'en trouver d'autres) ou d'empêcher , que le bétail paissant dans l'une de ces pièces , ne pénétre dans celle du voisin , & n'y cause du dommage ; car pour les hommes , il n'y a pas moyen de les en empêcher , à moins que ces hayes ne fussent faites de palissades ; celles-ci étant d'une trop forte dépense , & trop ruineuses
 pour

pour les bois , il faudroit les défendre , bien loin de les conseiller. Pour retenir le bétail , il est d'usage dans les prés , où on laisse paître la dernière herbe , que l'on se fert d'une espece de séparation fort simple ; on plante environ de 4. à 4. pas deux pieux , qui enferment & serrent deux lattes , l'une à environ $1\frac{1}{2}$, l'autre de $2\frac{1}{2}$ à 3. pieds de distance depuis la terre ; & par cette méthode l'on peut garantir une grande pièce de terre avec un ou deux bons chars de ces lattes & pieux , qui durent longtems , par ce que sitôt , que l'on n'en a plus à faire , on les ramène chez soi , & on les met à couvert sous quelque hangard. Dans les lieux , où l'on ne manque pas encore de chêne , on en fait des pieux , un peu gros , équarris , brûlés au dehors par le bas , aussi loin qu'ils entrent dans la terre , afin qu'ils résistent d'autant plus longtems à l'humidité ; on y entaille deux trous à la hauteur , que l'on veut placer les lattes , que l'on y passe , & on les laisse ainsi pendant toute l'année , en ne réduisant que les lattes sous l'apentis , comme dessus ; & de cette façon ces hayes de séparation durent fort longtems.

ON pourroit objecter , que cette espece de haye pourroit bien servir contre le gros bétail , mais que les moutons y pénétreroient tout de même ; rien de plus facile que d'y remédier ; que l'on employe 3. à 4. lattes dans la hauteur , & à la distance de 8. à 9. pouces seulement ; rien ne pénétrera.

β. DANS

β. DANS les endroits , où la disette de bois se manifeste plus qu'ailleurs , on plante quantité de saules (nous parlerons ci après de leur utilité infinie) & les païsans de ces contrées , pour construire leurs hayes , placent un pieux ordinaire , (environ d'un pouce de diamètre ou un peu plus) soit de sapin , soit de ces saules même ; ils y entrelassent des branches de saules , & sçavent par expérience , que leurs possessions ne sont pas moins garanties , que par les hayes de bois de chêne ou de sapin , que l'on construit ailleurs , au plus grand détriment des forêts.

γ. EN Allemagne , dans les provinces où la disette du bois est grande , on fait bien plus ; on fait de ces hayes de branches entrelassées , mais un peu plus hautes & plus fortes ; ils les enduisent & les couvrent de terre grasse bien mêlée & paîtrie avec de la paille coupée menu , (comme ils font pour leurs maisons , ou plutôt pour leurs cabanes) & dans les lieux où cette disette est à son comble ; il est défendu d'employer du branchage même pour ces hayes , & ordonné , quelles soyent construites uniquement de cette terre glaise mêlée , en guise de murailles. Ces hayes ou parois sont d'un avantage très considérable , non seulement par la quantité de bois immense , que l'on épargne par là , & par leur durée , mais , ce qui mérite beaucoup d'attention ; les salpêtriers les recherchent avec avidité , parce que , lorsqu'elles
ont

ont servi assés longtems , elle contiennent une quantité considérable de salpêtre ; & dans les lieux , où ceux - ci ne les employent pas à cet usage , les païsans ont appris (comme il est arrivé de la pûpart des découvertes utiles dans l'œconomie rurale) des scavans scrutateurs de la nature , qu'une charge de ces vieilles parois fait plus d'effet , pour l'engrais des terres , que quatre du meilleur fumier. Je ne vois donc pas pourquoi on ne voudroit pas introduire cette méthode en Suisse.

IL est difficile d'inventer un remède contre l'abus qui se commet dans le chauffage , parce qu'il trouve sa source dans la corruption universelle , dans la pente générale au luxe , à la mollesse , à toutes les commodités de la vie , qui règne chez les maîtres , & les domestiques ; comment pourroit - on donc y remédier , aussi longtems que nous ne faisons pas des réflexions plus sages , & que chacun ne prend pas à cœur de mieux régler sa propre maison ? Si plusieurs , & non seulement un ou deux , entreprennent cette réforme , il ne faut pas douter , qu'ils ne pussent se flatter de l'appui de l'autorité souveraine contre les domestiques corrompus. En attendant que cette époque arrive , laquelle je souhaite plus que je ne l'espère ; je vais essayer de proposer quelques moyens pour œconomiser le bois dans l'article du chauffage.

IL seroit indispensablement nécessaire d'introduire plus généralement

IV.

Foyers.

a. dans la cuisine.

ment dans les villes & à la campagne, ces fourneaux, que lon connoit assés, & qui servent à apprêter les viandes; l'état de Bâle a ordonné, dans sa dernière ordonnance pour la conservation des bois, de 1758, sévèrement & sous peine, ou amende de 5. livres, * que dans tout le país on devoit construire de ces fourneaux, sur tous les foyers, dans l'espace d'un an. Et dans le Canton de Berne, nous avons les habitans de l'Emmethal, (où l'on exerce sans contre-dit l'oeconomie domestique & rurale infiniment mieux que par tout ailleurs dans ce Canton,) qui se servent d'une espece de ces fourneaux presque dans toutes les maisons, quoiqu'ils soyent susceptibles de perfectionnement; Si on souhaite de s'instruire des moyens d'y parvenir, on n'a qu'à consulter plusieurs auteurs, qui en ont traité, entre autres les ouvrages de Lehmann, & tant d'autres.

*β. four-
neaux &
chemi-
nées.*

IL n'est pas nécessaire de s'arrêter aux remèdes contre les abus mentionnés cy - devant sous *α*, *β*, *γ* & *δ*; les indiquer est autant que d'indiquer en même tems les moyens d'y remédier.

*Remarque
générale.*

IL s'agit principalement d'indiquer un remède général; qui est, que l'on se serve aussi d'autres matériaux pour

* La livre de Bâle est de $13\frac{1}{3}$ baches, valeur de Suisse.

pour le chauffage , & pour tout ce , à quoi, nous avons besoin de feu.

1. IL faut donc faire tout son 1. tourbes.
possible , pour que l'usage des tourbes , &
de son charbon , devienne plus général. Il
est certain que l'on aura toujours beaucoup
de peine d'introduire des nouveautés. Je me
souviens parfaitement , qu'un étranger domi-
cilié à Berne , il y a 40. ans , se tuoit à re-
commander à tout le monde l'usage de la
tourbe ; il ne cessoit de répéter avec quel
succès admirable on s'en servoit à Zurich ; &
de fait , le dit état a déjà ordonné l'usage des
tourbes pour la ville & pour la campagne
dans son ordonnance de 1711 , & depuis ce
tems il a pris si fort à cœur d'en augmenter
l'usage , & d'en faire fouiller par tout , qu'il
a établi une commission particulière pour y
vaquer , laquelle a député plusieurs de ses
membres dans les diverses contrées pour tâ-
cher d'en découvrir , pour les examiner , &
pour enseigner aux tourbiers , de quelle façon
ils doivent s'y prendre. Cependant cet homme
zélé n'avança rien ; on ne voulut pas l'écou-
ter ; la première raison , qui l'est toujours ,
lors que l'on propose quelque nouveauté ,
fut ; ceci ne peut avoir lieu chez nous ; la
seconde nous n'avons pas de la bonne tourbe ,
malgré tout ce que cet homme assuroit du
contraire , & qu'il n'en avoit jamais vû de
meilleure , que celle qu'il avoit découvert
dans plusieurs endroits peu éloignés de la
ville. Enfin jamais on ne seroit venu à bout
de

de persuader à nos compatriotes, que nous avons de bonnes tourbes, & que l'on pouvoit s'en servir utilement, si deux membres de l'état n'en eussent fait fouiller pour leur usage, & qu'on fut obligé alors de convenir, que nous en possédons en quantité, de la meilleure qualité, & qu'elle étoit d'un usage considérable, ce fut alors que quelques uns, pas tous, les ont imité, &, lors qu'on s'y est bien pris, y ont trouvé un grand avantage.

A la campagne il faut qu'un Baillif fasse bonne provision de patience & soit soutenu vigoureusement par le Souverain, s'il y veut réussir auprès des païsans. Il ne me fallut pas moins qu'un soin de quatre années consécutives, avant que j'aye pû lever à A les diverses difficultés, qui se sont élevées à cet égard, & cependant ce remède est indispensablement nécessaire.

MAIS pourquoi ne veut-on pas se servir du charbon de la même tourbe en place de celui de bois, pour apprêter les viandes & pour d'autres usages? lors qu'ils sont bien préparés, ils n'exhalent aucune mauvaise odeur, & valent mieux que ceux-ci. On en a même fait l'expérience dans les fonderies des mines, lors que l'Electeur de Saxe ordonna, déjà en 1710. d'en faire l'essai. Personne n'ignore qu'en Hollande on se sert uniquement de tourbes & de ses charbons, pour tous les usages, auxquels nous employons le

le bois ; par conséquent on ne sçauroit douter un moment , que nous ne puissions faire la même chose.

IL faut encore remarquer , que jusqu'à présent on ne s'est pas donné la peine d'en chercher , en fouillant la terre ; ce n'est que dans les endroits , où on trouvoit la tourbe , pour ainsi dire , à jour ; ailleurs par contre l'on s'est donné toute la peine imaginable pour en découvrir dans le fond de la terre. Il y a dans le Canton de Zurich des tourbières à la profondeur de plus de 12. pieds ; & où l'on n'en chercheroit point , vû que la surface n'est qu'une terre noire & pesante ; on en trouve même sur les montagnes , p. ex. dans le Canton de Schwyz , dans la Comté de Witgenstein , & ailleurs , selon le témoignage de Scheuchzer & de Degener ; on peut consulter sur ce sujet les deux excellens auteurs , que je viens de nommer , de même que Schokius , Muller , Carlowiz , de Rohr , Sylvander , & autres ouvrages oeconomiques.

SI on n'a pû que difficilement 2. Houille. réussir à faire goûter l'usage des tourbes , il le fera infiniment plus & presque impossible d'y parvenir pour la houille , ou charbon de pierre ; les maréchaux sont accoutumés à leur vieux train , & n'y veulent rien changer , jusqu'à ce qu'ils y soyent forcés. Ils ne manquent pas de raisons apparentes ; ils disent ici comme ailleurs ; la houille est d'un

bon usage en Angleterre , en Ecosse , en Flandre &c. mais il n'en est pas de même chez nous. Nôtre houille contient trop de soufre , qui donne une flamme si vive , qu'elle consume le fer ; par conséquent on ne sçauroit s'en servir. Au lieu qu'ils devroient dire , il nous en couteroit trop de peine , si nous voulions la préparer comme on le fait ailleurs , & voilà ce qui ne nous accommode pas ; nous examinerons pourtant si cette objection est fondée effectivement.

IL se trouve réellement du soufre dans le charbon de pierre ; sans lequel & quelque bitume ce ne feroient que des pierres , & non des charbons inflammables. Mais je demande si partout ailleurs ils ne sont pas de même , & si les autres diffèrent de ceux de la Suisse ? On n'oseroit l'affirmer sérieusement ; ceux que l'on fouille proche le Vesuve & l'Æthna , ont-ils moins de soufre que les nôtres ? & cependant on en fait usage. La plupart de ceux d'Angleterre sont préférés à ceux de l'Ecosse ; il n'y a peut-être pas même une mine dans ces deux Royaumes , qui par sa qualité ne diffère des autres ; & pourtant on employe les charbons de toutes. Zeiler assure , qu'un mendiant préférera l'aumône d'un charbon de Newcastle à celle d'un morceau de pain. Dans la Scanie , dans l'Evêché de Liège , dans la Comté de Fürstenberg , dans les païs de Hanovre , dans la Silésie , dans la Saxe , dans la Hesse , & qui pourroit nommer tous
les

les païs ? on en trouve une quantité étonnante, & tous de différentes especes; même on se sert en Saxe d'une forte, qui n'est proprement qu'une pierre, ou argile durcie, fissile, mais toujours en fait on usage pour chauffer les fourneaux des chambres; bref, partout on les regarde comme un thrésor du païs, ce n'est qu'en Suisse, ou nous en avons de la meilleure espece, où on les méprise.

MAIS, insiste-t-on, ils brulent le fer. Ce sont des contes, que l'on fait, parce que l'on ne veut pas s'en servir. Tous les charbons de pierre font le même effet, & les meilleurs plus que les autres, & tout de même en fait-on usage, même dans les cheminées, comme le sçait, quiconque a un peu parcouru les païs étrangers.

OUI, si, pour en dégoûter chacun de leur usage, on les employe seuls & sans aucune préparation ni manipulation; si l'on ne change rien aux chaudières des salines, ou d'autres; & si on ne prend point garde à la nature des charbons, qui sont de si différentes especes, comme nous l'avons remarqué, & que l'on veuille absolument agir de même que si l'on employoit des charbons de bois, alors on ne sçauroit en conseiller l'usage. Comment s'y prendre donc ? Ceci devoit être connu assés généralement; plusieurs artisans ont été en Flandres, où les soldats, lors qu'ils préparent leur repas, sont

obligés de se servir de ces charbons de pierre, de les piler grossièrement, de les mêler & paitrir avec de la terre glaise, d'en former des boules, qu'ils laissent secher, & les employent enfin sur le foyer pour préparer leur nourriture; ils ne craignent point alors le soufre, étant si modifié par le mélange de la terre grasse, qu'il ne fait d'autre effet, que celui qu'on demande. Tout ceci, dis-je, ne leur sçauroit être inconnu, qu'y manque-t-il encore? La volonté.

ON a aussi tâché d'adoucir cette force nuisible dans ces charbons, & le recueil de Leipzig en indique le moyen dans son Tome XVII.

IL n'est pas nécessaire de faire remarquer, quelle quantité immense de bois on épargneroit en se servant de la houille. Je ne les conseille pourtant qu'à l'usage des artisans, qui sont obligés de se servir du feu, pour les métaux, aux teinturiers, & enfin pour les salines &c. Je sçai bien, que l'on me sçauroit mauvais gré, si je demandois, que l'on blessât la délicatesse de nôtre odorat, par leurs exhalaisons; quoi qu'ailleurs les Seigneurs les plus riches & les plus puissans en prennent facilement l'habitude.

3. branches des arbres.

SI l'on ne peut se résoudre à employer seulement les grosses branches des arbres, on emploiera bien moins encore des fagots, encore moins toute

toute forte de broussailles , malgré le bon usage , que l'on en pourroit faire sur le foyer , ou du moins pour chauffage dans les fourneaux ; on veut absolument des buches faites des gros troncs , & coupées menu , afin que les domestiques ne soyent pas obligés de se donner une peine aussi insupportable , que l'est celle d'employer un peu plus de tems pour allumer & attiser le feu ; & qu'ils puissent y employer une dizaine de ces petites buches à la fois. Il ne s'agit point ici d'œconomiser , ce seroit une indecence impardonnable. Mais enfin c'est ici un article , où chacun doit prendre son parti lui-même. Des ordonnances n'y servent de rien.

JE ne sçais si j'ose proposer l'usage des tiges d'un si grand nombre de plantes desquelles non seulement on ne fait aucun usage , mais qui souvent font un préjudice considérable à la crüe de l'herbe quand on ne les arrache pas. Cependant , quoi que je sache d'avance que cela paroitra ridicule , je hazarderai de le faire. Ce ne sera pas la première , ni la dernière fois qu'on applaudira plus à celui qui invente de nouvelles commodités , & de nouvelles manières de dépenser son argent , qu'à celui qui indiquera de nouveaux moyens de le ménager & qui par conséquent travaillera pour le bien public.

4. les tiges des plantes.

PERSONNE n'ignore qu'il croit dans les pâturages un grand nombre de plantes

auxquelles le bétail ne touche pas , soit par ce qu'elles ne lui conviennent pas , comme sont les chardons &c. soit par ce qu'elles leur sont nuisibles , soit par ce que les tiges de ces grandes plantes , bonnes en elles mêmes , deviennent trop dures , & que le bétail en choisit de meilleures &c.

IL suffit d'observer ici que l'on peut faucher les tiges de ces sortes de plantes , comme sont la fougère & les secher , & s'en servir en place de bois , comme cela se pratique en bien d'autres endroits où l'on tire parti p. ex. des tiges de choux , de pastel , de pois , de haricots & de tant d'autres dont on ne fait aucun cas en Suisse. Mais si nous nous trouvions (ce dont Dieu nous préserve) dans une telle disette de bois comme dans la Thuringe , où l'on a recours à la paille , il faudroit bien que nos païsans apprissent à faire usage de ce que je propose , pour ne pas manquer de fumier qui leur est si nécessaire. Qu'employèrent les Israélites en Egypte , pour cuire cette quantité prodigieuse de briques dont on bâtit des villes entières , & même des pyramides , comme quelques uns le pensent ? N'étoit-ce pas de la paille & du chaume ? Voyés Exod. I. & V.

JE dois ajouter une chose qui certainement doit faire beaucoup d'impression. Mr. le Professeur Kalm qui fit , aux dépens de son Souverain , un voyage pour l'avancement de
l'œco-

l'oeconomie , en Angleterre principalement & dans l'Amérique septentrionale , nous raconte qu'étant arrivé à la possession d'un Anglois riche & de considération , il y vit de grands tas de bois à brûler & de fougère coupée. Il demanda à l'Inspecteur à quoi servoit cette fougère : on lui répondit que le maître & d'autres n'employoient pour faire leur feu que de la fougère sèche : Comme il repliqua pourquoi on ne se servoit pas plutôt du bois dont il voyoit une grande quantité : On fait mieux , répondit-on , on en fait de l'argent : Voilà ce que faisoit un riche Anglois qui avoit plus de revenu qu'un riche Suisse n'a de capital. N'imiterons nous donc les étrangers que dans les choses qui nous sont préjudiciables , & non dans celles qui nous seroient avantageuses ? Il me semble qu'il est tems pour nous de prendre ce dernier parti. Je dois à cette occasion rendre aux habitans de l'Emmethal la justice qu'ils méritent ; ils sçavent faire de la fougère l'usage que nous venons de dire.

JE n'ai rien , ou plutôt trop de choses à dire , touchant les digues ; c'est pourquoi j'estime qu'il est plus convenable de me taire sur cet article , car il est très aisé de démontrer , qu'en s'y prenant d'une autre façon , on pourroit , comme on le devoit , épargner considérablement de bois , d'argent , de peines & de terrain ; mais cela seul fournit assés de matière pour en faire un mémoire à part.

V. J'AI observé ci-dessus qu'on
 Les che- avoit bien remédié à une partie du
 mins. mal, mais non pas à tout : Il y a
 tant de chemins de traverse qui à la vérité ne
 sont pas les plus fréquentés, mais qui cepen-
 dant le sont beaucoup & journellement par
 les étrangers & par les païsans des gros villa-
 ges voisins : c'est de ceux là dont je veux
 parler ; les païsans y sont les maîtres. La
 commission ne prend en objet que les nou-
 veaux grands chemins ou ceux qu'on a répa-
 rés. Les autres sont bien sous les ordres du
 Baillif, mais il y a bien de la différence en-
 tre donner des ordres & les faire exécuter.
 L'on croiroit que ceux qui fréquentent ces
 routes se piquent de les tenir en bon état &
 de les réparer ; mais qu'on se tromperoit !
 Lorsqu'il y a des montées, jamais les païsans
 ne suivront, à leurs fraix, la méthode qu'on
 a observée dans la construction des grands
 chemins, mais ils suivront toujours l'anci-
 enne, en se servant de rondins de sapins,
 comme on en peut voir plus d'un exemple
 dans le Bailliage d'A. Il seroit superflu de
 s'arrêter à faire sentir quel enorme préjudice
 il en résulte pour les forêts, lorsqu'on ruine
 de cette manière plusieurs centaines de jeunes
 arbres.

J'AI même appris qu'une certaine commu-
 nauté dans nôtre Canton étoit obligée d'en-
 tretenir de cette manière ses chemins, & un
 entr'autres qui peut être regardé comme un
 grand chemin & qui a 1500. pas géométri-
 ques de long.

EN

EN voici le calcul.

POUR chaque pas géométrique il faut 5. pièces , & pour ces cinq un tronc de sapin allés long , ce qui fait 1500. sapins : Ils durent trois , six à huit ans. Nous mettrons 6. ans l'un dans l'autre ; ainsi tous les 6. ans il faudra 1500. pieds d'arbres , ou 250. tous les ans ; & comme il faut qu'un sapin ait environ 50. ans pour avoir la longueur requise , il suit qu'en 50. ans il en faudra 12500. uniquement pour l'entretien de ce chemin ; c'est - à - dire une forêt entière & même bien entretenue. Si l'on n'a pas soin qu'elle le soit , il faudra ruiner d'autres forêts ; perte irréparable qui saute aux yeux.

EN outre , ces mauvais chemins font qu'à tout moment il y a quelque chose à réfaire aux chars & aux voitures : tout cela contribue à la dégradation des forêts.

S'IL est une question importante & difficile à résoudre , c'est celle des pâturages : il y a là dessus deux opinions , dans lesquelles on ne garde pas un juste milieu.

VIII.
L'entre-
tien des
forêts.

LE païsan uniquement occupé du présent voudroit de tout son cœur que tout le terrain qui ne lui appartient pas fût converti en pâturages & sur tout les forêts. A quoi bon s'embarasser d'un bois qui ne peut servir qu'à ses arriére petit-fils.

L1 5

Suffit

Suffit qu'il ait encore du bois pour lui & qu'il puisse faire paître son bétail ; de sorte que de lui même il ne pensera pas à faire ou à entretenir des enclos , bien moins encore les conseillera - t - il.

D'AUTRES qui ont à cœur la conservation des forêts , donnent dans une extrémité opposée : Ils voudroient en proscrire tout bétail. Pourquoi ? par ce que demeurant dans les villes , ils ignorent ce qui est nécessaire pour l'entretenir ; ou qu'ayant des biens de campagne , ils sont d'une étendue à leur fournir suffisamment du pâturage , sans se soucier d'avoir part aux pâturages communs.

C'EST outrer de part & d'autre. Sans bétail , l'économie champêtre ne peut pas subsister , & par conséquent aucun pays ; ni aucun bétail , sans pâturages. Cette nécessité a tellement ébloui que c'est de là qu'ont résulté ces vastes campagnes réduites en pâturages communs , au très grand détriment de l'agriculture. On le sent assez , mais la nécessité n'a point de loi , le moineau à la main vaut mieux que la grive qui vole ; je veux dire qu'un intérêt présent l'emporte toujours sur un autre plus grand , mais plus éloigné. Je ne parlerai pas à présent de cette espèce de pâturages ; ce sera la matière d'une autre dissertation ; je me contenterai seulement de dire que si l'on prenoit le parti d'abolir , ou au moins de limiter ces pâturages communs ,
pour

pour le bien de l'agriculture , il faudroit penser à s'en procurer d'autres , & principalement dans les bois ; car , quoi que plusieurs personnes aient proposé , dans cette idée , de changer plusieurs champs en prés artificiels , pour mettre les propriétaires en état de nourrir leurs bêtes pendant tout l'été , dans l'étable , avec de bonne herbe fraîche , ils n'y réussiront cependant pas , par ce que l'intérêt particulier l'emporte. Qui raisonneroit ainsi ? Je possède maintenant tant d'arpens de prés plus qu'auparavant , ainsi je puis & je dois les employer pour nourrir mes bêtes dans l'étable & augmenter en même tems la quantité des engrais qui me sont si nécessaires. Non , mais il diroit : Je puis faire sur ce pré tant de chars de fougage plus que ci - devant , je puis le vendre , ou hyverner un plus grand nombre de bêtes ; en attendant où prendrai - je mes pâturages ? il m'en faut à tout prix. Il faut donc penser à s'en procurer ; ce qui n'est pas aussi difficile qu'on se l'imagine.

J'AI remarqué ci-dessus qu'on ne trouve presque plus de forêts où les arbres soyent ferrés.

LORS donc qu'on ne fait plus de coupes dans une forêt , & qu'on n'a pas besoin , par conséquent d'y faire des enclos , on l'envisage comme une vieille forêt dont le bétail broute les jeunes pousses , ou les endommage de façon qu'il n'y vient que des arbres
rabou-

rabougris ou de la broussaille & jamais de grands arbres d'une belle venue. Mais si l'on prenoit d'autres mesures dont nous parlerons tantôt, l'on se procureroit plus de pâturages que l'on n'en a maintenant & plus de bois à brûler.

JE prends pour exemple la forêt de L. qui appartient au Souverain & qui comprend 1480. arpens que l'on pourroit certainement réduire (j'en excepte les enclos qu'on y a faits & qui promettent beaucoup) à 300. arpens & même moins, si l'on en pouvoit transplanter convenablement les arbres. Je suppose qu'on destinât 480. arpens pour faire un bois de haute futaye & les 1000. autres pour bois à brûler & à d'autres usages. Je suppose, de plus, qu'on laissât subsister les enclos pendant 20. ans avant de s'en servir comme de bois taillis. Nous ferons voir ci-après qu'on peut faire autrement, l'on pourroit, tous les ans, faire un abatis de 50. arpens, pour faire du bois à brûler ou à servir à d'autres nécessités. A la vérité cette étendue de terrain ne pourroit pas tout d'abord fournir qu'avec peine les 1100. toises de bois par an qu'on est obligé de livrer, outre les bois pour la charpente & les cloisons; mais bien dans la suite lors que la forêt aura été mise en bon état, en coupes réglées & que les enclos seront bien faits & bien entretenus.

ENVISAGEONS maintenant la chose, par rapport à la pâture.

IL

IL y auroit , selon ce qui vient d'être dit , 20. taillis & 20. enclos. Suivant quelques uns on pourroit permettre l'entrée au bétail dans le taillis après la première préparation , surtout si c'étoit du bois noir , pendant la première ou la seconde année , parce que la sémence , à leur avis erroné ne leve pas avant la seconde année , & que le bétail la foule & l'enfonce dans la terre , ce qui l'empêche de se moisir & de se corrompre.

MAIS sans m'arrêter à cela , je ne puis pas non plus adopter le sentiment de ceux qui pensent que les enclos doivent rester fermés un grand nombre d'années. Plusieurs forêtiens intelligens appuyés sur une expérience de 30. & de 40. années se régrent sur *la nature du bois , du fonds & du bétail* dans la permission qu'ils accordent au bétail de paître ; ce qui se trouve établi dans les ordonnances de plusieurs Princes , à ce sujet. Les moutons ne peuvent paître qu'au bout de 4. ou 5. ans ; les bœufs & les vaches , au bout de 6. ou 7. & les chevaux , au bout de 9. en sorte que comme il y a assés de pâture , au commencement , lors qu'on prépare plusieurs terrains dans la forêt , & dans la futaye qui reste , alors après la quatrième ou cinquième année , à compter du tems que la première feuillée a paru , on accorde aux moutons la liberté d'y paître , aux bœufs & aux vaches , deux années plus tard ; & pour les chevaux on attend encore deux années

années de plus. Par conséquent, si une fois les coupes étoient bien mises en règle, il y auroit 15. portions, ou les $\frac{3}{4}$. de la forêt en libre pâture; ainsi beaucoup au de là de ce que l'on a maintenant.

L O R S qu'on mettroit un nouveau taillis en pâture, on y admectroit donc d'abord les brebis, ensuite à leur place les bêtes à cornes qui seroient après remplacées par les chevaux; alternative qui subsisteroit pour toujours, quand une fois tout seroit mis sur un pied solide. Nous ne parlerons pas de quantité d'endroits marécageux où il ne croit ni bois noir, ni bois à feuilles. Si l'on en excepte des aunes, des trembles, des faules &c. & où souvent par un mal-entendu, il est deffendu de laisser paître. D'où je tire cette conséquence que, si l'on travailloit à connoître bien la nature des terrains, l'on pourroit aisément augmenter la quantité de bois & le nombre des pâturages: Car ce n'est que par le coup d'œil qu'on juge du fonds d'un pâturage, & du tems auquel les pointes des jeunes pousses seront hors de l'atteinte des dents du bétail, pour déterminer le tems auquel il sera permis à telle ou telle espece de bêtes d'y aller paître: c'est ce qui fait qu'en plusieurs endroits on n'a pas déterminé un certain nombre d'années; mais on fait visiter les taillis pour sçavoir le tems auquel on pourra permettre la pâture, & à quelle espece de bêtes elle sera permise. Quand donc on s'attachera à

con-

connoître la qualité des terrains , l'on trouvera toujours assés de pâturage ; mais il faut absolument là dessus de bons arrangemens. L'ordonnance de Porentrui a autant en vüe la conservation des pâturages que celle des forêts.

L'ON commence à s'apercevoir que l'ancienne manière d'abatre les grands arbres par-ci par là , étoit une des causes principales de la ruine des bois ; aussi , en Suisse , le Canton de Zurich , celui de Bâle , le Prince Evêque de ce nom , ont - ils publié des ordonnances qui règlent la coupe des bois à brûler. En France & en Allemagne où la disette du bois s'est fait sentir plutôt que chez nous , il y a longtems qu'on a cherché à y remédier par de sages réglemens. Au reste , quand je parle de faire des coupes réglées , cela ne s'entend qu'à l'égard des arbres feuillés uniquement : celui qui voudroit suivre cette methode à l'égard du bois noir ou à piquants se tromperoit grossièrement ; il faudroit dépouiller une bonne partie d'une forêt , pour faire quelques chars de bois & ce qui ne pousseroit ne feroit que du bois rabougri & avorté. Il faut lire là dessus , outre les auteurs & les recueils que nous avons cité , Hohberg (*adelich Landleben* *) & principalement *œconomische Bedenken von dem Nachtheil derer Gebäue in den schwarzen Hölzeren* ; † Mais comme nos bois

b. manière de faire les coupes.

* La vie noble de la campagne.

† Reflexions œconomiques sur le préjudice des coupes dans les bois noirs.

bois ne sont pas encore en état que l'on puisse ordonner & pratiquer de pareilles coupes sans distinction, il faut y aller avec prudence & mettre les choses en ordre pour l'avenir.

C'EST effectivement un grand bonheur que l'on ait pensé il y a plusieurs années à faire de ces enclos, puisqu'il s'en trouve qui ont 10, 15. & 20. ans. C'est par là qu'il faut commencer à mettre un bois en coupées réglées dont on calculera le partage comme on le jugera nécessaire : L'on pourra changer & augmenter les portions dans la suite, lors que l'on aura augmenté le nombre des enclos, au moyen des arrangemens suivans : jusqu'alors il faut en rester là.

CELA dût-il paroître superflu, il faut que je dise encore un mot sur cette manière de tirer du profit des forêts, par le moyen des enclos.

IL se trouve des personnes, même sages & respectables, qui ne peuvent pas la goûter, quand même ils en ont vû l'utilité dans les païs étrangers & dans le tems qu'elle est recommandée & suivie en Suisse, comme on vient de le dire. Cette methode, disent-ils, n'est pas praticable chez nous, elle ruinera nos forêts. Que ne soutient-on également que le feu n'est pas chaud, que la glace n'est pas froide & que l'eau n'est ni liquide, ni humide ; car l'on se tromperoit en partie en

en inferant qu'elle ne regarde que la charmille qui est si commune dans d'autres païs , & non pas nos hêtres ; puisque les deux especes se trouvent dans ces païs & fournissent toutes deux de bon bois à brûler. L'on tombera encore dans l'erreur , lors qu'on confond l'établissement d'une forêt avec son exploitation. Les enclos ne regardent que celle-ci. Je ne ferai point de réflexions là dessus , elles ne serviroient de rien à ceux qui se trouvent dans mon idée , & seroient fort inutiles aux autres. Les exemples feront plus d'impression , je n'en alléguerai que deux qui me sont particulièrement connus. Il y a près de Z. une forêt qui appartient à l'Abaye du lieu. Celui qui en étoit l'Administrateur , il y a 30. ans , en peine de sçavoir où prendre assés de bois pour fournir à la grande consommation qui s'en faisoit , par ce que la forêt étoit dégradée par la manière de jardiner , suivant l'ancienne méthode , résolut d'y substituer la nouvelle & partagea la forêt en 20. coupes. Du commencement il falut user d'une grande oeconomie ; mais au bout de 12. ans j'eus la plus grande satisfaction de voir que la forêt promettoit par son exploitation un revenu aussi riche que continu & assuré : dès - lors cette espérance ne s'est point trouvée démentie ; bien loin de là , on y fait tant de bois qu'on pourroit en vendre la moitié sans inconvénient.

DANS le Bailliage d'A. entre B & K il y a quelques petits bois de hêtres qui appa-

Tome I. 3ème Partie.

M m

tiennent

tiennent à différens particuliers. Quelques uns d'entr'eux ont commencé d'en tirer parti, en suivant la nouvelle méthode : l'on est étonné de voir en combien peu de tems il repousse d'un tronc coupé 5. ou 6. rejettons gros comme le bras, quelquefois plus, quelquefois moins. L'expérience persuade mieux que tous les raisonnemens, elle est sans réplique.

LA plupart des forêts se trouvent encore dans l'état où l'ancienne méthode les a fait tomber; il n'est pas possible d'y faire des coupes semblables; cela ne veut pas dire qu'il ne faille aussi les mettre en coupes, car sans cela on ne parviendra jamais à son but; mais il y a deux façons de s'y prendre.

DANS les lieux où la pousse est considérable & le bois en est chargé, il faut couper les vieilles tiges, mais avec beaucoup de circonspection : Il faut premièrement ébrancher l'arbre, couper ensuite le tronc ainsi dépouillé avec prudence, & diriger, au moyen d'une corde, sa chute, pour qu'il en arrive le moins de dommage qu'il est possible : Après quoi l'on déracine les troncs (nous en parlerons ci-après) & l'on ensèmeence la place de jeunes bois, ou on y en transplante.

MAIS lors qu'il n'y a point de pousse, ou qu'elle est foible, il faut régarder ces places & les traiter comme des terrains qu'on veut

veut mettre en bois , en abatant les vieux pieds , en déracinant les fouches , en préparant la terre , & enfin en l'enseménçant ou en y faisant des transplantations : de quoi l'on parlera ci-après.

CES nouvelles forêts , en 15. ans tout au plus , croîtront de telle sorte qu'on pourra les diviser en coupes , suivant les vieux & les nouveaux enclos , tant à cause du bois lui même , qu'à cause des pâtures. On aura de cette manière rempli son but.

IL n'est pas nécessaire d'avertir que ces coupes de vieux bois ne regardent pas ces places , ou ces forêts dans lesquelles il s'en trouve en quantité raisonnable , & qui peut être effectivement regardé comme bois de charpente , ou qui ayant déjà 40 , 50. ans & plus , donne l'espérance de former dans la suite un bois de haute futaye. Mais il faut faire attention

1. QU'EN cela il faut observer de l'ordre , autant qu'il est possible & ne pas abatre ci & là les arbres , sans quoi l'on ne fait que renouveler l'ancien mal.

2. QUE , suivant le consentement unanime de tous les forêtiens expérimentés , les coupes doivent se commencer du côté du Levant , par ce que les vents de l'Ouest & du Sud-Ouest sont les plus violens , & que les baliveaux doi-

vent se trouver à l'abri de ce côté là. On en parlera ci-après.

3. QU'A USSI tôt que les abatis sont faits , & les fouches déracinées , & qu'on aura netoyé environ 20. arpens, il faut enclore la place pour y faire la nouvelle plantation : à quoi je n'ajouterai autre chose sinon qu'il faut visiter soigneusement ces nouveaux enclos, pour les raisons suivantes.

1. COMME le bois tendre croit plus vite que le bois dur , on apercevra bientôt parmi la pousse quantité de pins , d'aunes, de trembles , de faules , de genevriers, d'épines &c. qui étoufferoient le bon bois , si l'on n'a pas soin de les faire extirper en partie par des forêriers fidelles & avec circonspection , puis qu'il faut en laisser subsister une partie , pendant un certain tems , afin que les jeunes plants aient de l'abri. De cette manière ceux - ci croîtront plus en un an qu'ils n'auroient fait sans cela en 4. & même plus.

JE ne suis point aussi de l'avis de quelques uns qui se flattant de tirer plus de profit de leurs bois , y font des coupes trop fréquentes , tous les 5. ou 6. ans. Mais considérons

QUE toutes les productions suivent un ordre particulier par raport à leur génération,
à

à leur accroissement & à leur declin. C'est cet ordre, ou la nature, qu'il faut consulter dans la production, l'accroissement & la conservation des corps. Un arbre croit d'autant mieux qu'on le dérange moins dans cet ordre. L'on comprendra donc aisément que c'est une espece de dérangement dans l'ordre, quand on coupe un arbre avant le tems qu'il panche vers son declin. La sève est repoussée vers les racines, elle remonte au printems, & travaille, suivant l'ordre établi, à déployer son activité, & à remplacer la tige, par les nouveaux rejettons qu'elle fait pousser au tronc. L'ordre étant interrompu, la nature obligée à de nouvelles opérations & à faire de continuels efforts, ne peut qu'être affoiblie, jusqu'à ce que les rejettons paroissent: alors la sève forcée à rebrousser n'en agit qu'avec plus de force: c'est à cela qu'il faut attribuer le prompt accroissement de ces taillis. Mais tout cela attaque fortement les forces naturelles d'un arbre; peu-à-peu, dans l'espace de 12. 15. à 20. ans ou plus, il les reprend & ne se ressent plus de cet affoiblissement: Mais quand cette interruption dans la crüe d'un arbre revient trop souvent, il faut nécessairement que la nature s'épuise, & que l'arbre péricule à la fin, beaucoup plutôt qu'il n'auroit fait autrement. Un jeune homme de 20. ou 30. ans peut endurer bien des fatigues & des travaux, sans ressentir de diminution dans ses forces & sa santé, qui se rétablissent bien vite; mais si ces fatigues reviennent tous les jours sans relache, elles

épuiseront les forces & abrégèrent les jours. Ainsi je ne voudrois faire des coupes que tous les 12. 15. 20. à 25. ans , & me régler là - dessus sur la qualité du terrain & le degré de vigueur des arbres.

2. COMME les sapins viennent fort touffus , il faut les éclaircir de tems en tems, commencer par le bois sec, & continuer ensuite par ceux qui se gênent & s'embarassent. L'on gagnera par ce moyen , des rames pour les fèves &c. ensuite des lattes pour hayes , & enfin des tuyaux de fontaine, jusqu'à ce que finalement , on en pourra faire des chevrons & autres pièces de charpente. Mais tout cela ne doit être fait que par un forêtier assermenté , ou en sa présence.

LES ordonnances souveraines ont déjà pourvû très sagement à ce qu'en débitant les troncs par billots , on n'employât pas la hache , mais la scie ; ainsi je n'ajouterai plus rien sinon qu'en plusieurs endroits de l'Allemagne on oblige aussi les gens à ne se servir que de la scie & point de la cognée pour couper les arbres sur pied & les grosses branches.

J'AI déjà parlé ci - dessus , à l'article des hayes , de la manière de faire des enclos, autant que cela régarde des enclos de grandes forêts. Mais lors qu'il ne s'agit que de garantir des petits districts , cela ne peut guères avoir lieu , par ce que ces sortes de fos-

fés

sés occupent inutilement beaucoup de terrain ; ils peuvent avoir lieu tout au plus au commencement , ou à la fin d'une forêt ; mais dans les intervalles , il suffira de hayes faites de bois ou de branches qu'on aura eu en éclaircissant les bois ; hayes que l'on pourra transporter plus loin , quand on voudra embrasser plus d'espace.

IL y a bien de choses à observer touchant la coupe des bois , soit de charpente , soit à brûler. Jus-
c. tems de la coupe.
 qu'ici on a regardé comme un axiome , qu'il falloit couper le premier en hyver , & avant la montée de la sève , & c'est dans cette idée qu'on a fait plusieurs réglemens. On croyoit que le bois de charpente ne seroit pas de tant de durée , qu'il seroit plus sujet au ver &c. & que le jeune bois ne repousseroit pas si bien &c. Mais comme les tanneurs ont un besoin indispensable d'écorces que l'on ne peut pas se procurer bonnes avant le mois de May , il a falu se relâcher à quelques égards. Mais nous en parlerons plus au long , à l'article du *Tan*.

QUANT au bois à brûler , il seroit à propos sans doute , de le couper pendant tout l'hyver , par un tems doux , & de le laisser là jusqu'en automne. Mais comme on veut faire tout à la hâte , il arrive ordinairement qu'on le coupe , à l'entrée de l'hyver & lors qu'on veut s'en servir ; il conviendrait qu'on apportât du remède à une

méthode qui occasionne une plus grande & inutile consommation de bois.

POUR les taillis qui doivent repousser par le bas, il ne faut absolument pas permettre de le couper, dans le tems de la sève; car que la sève soit dans le bois ou entre l'écorce, elle se perd & la crüe est arrêtée, peut-être pour toujours. C'est ce que l'expérience nous apprend.

L'ON ne convient pas encore à quelle distance de la terre il faut couper le bois; j'ai vû des gens qui le coupoient à 2. pieds, d'autres à 1. quelques uns soutenoient qu'il falloit le couper à rez terre. Il est sûr qu'il n'est pas profitable de laisser des souches trop longues, par ce que la sève se disperse trop & produit plus de branches que de tiges; Je ne voudrois pas non plus conseiller de couper trop près de terre, par ce que les racines doivent avoir quelque chose qu'on puisse appeller tronc, sans quoi elles ne produiront rien qui vaille; au moins à l'égard de certains arbres qui ne repoussent pas si aisément des racines. L'on sçait au reste qu'il faut prendre garde à ne pas faire des *gueules de loup*, comme on dit, mais faire la coupe unie & de biais.

JE ne déciderai rien sur les fameuses regles des gens de la campagne, touchant la pleine & la nouvelle lune & ses différens quartiers: ce qu'il y a de vrai, c'est que les
plus

plus habiles jardiniers , qui cultivent des fleurs , des légumes , des arbres , regardent plus au tems & à la saison qu'aux phases de la lune.

NOUS avons parlé plus haut d. les
de la nécessité qu'il y a d'arracher fouches.
les fouches ; comme cela se pratique & est
recommandé par tout ; sans quoi il ne faut pas
espérer d'avoir jamais une belle forêt. Nous
nous contenterons d'ajouter quelques mots.

L'ON comprend aisément que je n'ai en
vue que les forêts dont on veut couper tous
les vieux pieds & y faire une nouvelle plan-
tation , ou bien de celles où l'on a coupé
de vieux arbres par - ci par - là , & dont
les places restées vuides par ce moyen atten-
dent une nouvelle pousse , sans qu'on y fasse
autre chose.

DANS l'un & l'autre cas personne ne
niera que toute place garnie encore de vieil-
les fouches ne soit perdue pour cela & qu'il
ne puisse s'y faire une nouvelle pousse , aussi
peu que dans les lieux où les racines s'éten-
dent encore. C'est un principe en physique
que de la corruption de l'un se fait la géné-
ration de l'autre : Ainsi , aussi longtems que
ces fouches & ces racines ne se pourriront
pas , elles ne pourront pas contribuer à la
génération d'autres jeunes plantes , mais leur
déroberont , au moins pendant un certain
tems , une sève nécessaire.

VOICI encore une considération importante : L'on abandonne au hazard & aux vents la distribution des sémences & le soin de les placer en terre, couverte ordinairement de toutes sortes d'herbes, de mousses &c. c'est là la raison qui fait que de 100. peut-être de 1000. graines, il y en aura à peine une qui germe. Il n'est pas possible de cette manière que l'on ait jamais une belle forêt, bien touffue ; nous y reviendrons. Mais quand l'on arrache les troncs & les racines, que l'on prépare & dispose les fonds à recevoir la sémence, il y a tout lieu d'espérer un heureux succès, tel qu'on le désire.

JE n'ai jamais pensé autrement : Lors que ceux de L. qui avoient peine à se soumettre à la nouvelle ordonnance & venoient en foule se plaindre à moi qu'ils manquoient de bois, je leur permis d'essoucheter sous les conditions suivantes.

- I. **QU'ILS** devoient tous les ans vers l'automne, s'adresser au maire, ou au forestier, & déclarer la quantité de chars, ou de toises * de troncs, dont ils croyoient avoir besoin. L'on devoit en faire une liste qui devoit m'être présentée avec la spécification de la quantité qu'ils croyoient indispensablement

* Une toise de bois en buches chez nous, a 6. pieds de longueur, 5. de hauteur, & 6. quand les buches sont mises alternativement en travers : Les buches doivent avoir $3\frac{1}{2}$ pieds.

ment nécessaire à ces gens ; laquelle leur étoit accordée.

2. IL devroit y avoir des jours destinés à cela , & la proclamation devoit s'en faire publiquement , afin que l'ouvrage se fît en présence du forêtier , ou du garde - forêt.

3. MAIS que si l'on touchoit au bois vert , sous quel prétexte que ce pût être , que l'on prît plus de fouches qu'il n'en avoit été accordé , ou que l'on travaillât hors des tems indiqués , l'on seroit puni sans autre forme de procès , suivant la teneur des ordonnances forêtales.

AU moyen de ces précautions , cette opération m'a toujours paru profitable , & nullement nuisible.

MAIS comme elle est pénible , suivant la manière ordinaire , il y en a peu qui aient voulu se donner cette peine , ils ont mieux aimé achever de ruiner malicieusement la forêt , se flattant , non sans raison , de n'être pas découverts , ou presque de l'impunité.

IL seroit donc bien nécessaire qu'on inventât des machines qui faciliteroient cet ouvrage : Cela ne mériteroit - il pas (comme bien d'autres choses) de faire l'objet des récompenses & des prix qu'on accorde souvent à

à des choses futiles & frivoles. L'on n'a plus qu'un pas à faire. Moser qui entre dans un grand détail sur l'extirpation des fouches, donne la description d'instrumens propres à celà, avec clarté, en y joignant les figures; mais je trouve de la difficulté dans sa machine. Pierre Sommer d'Affolteren dans l'Emmethal a inventé plusieurs machines dans ce goût qui lui ont coûté bien de l'argent, mais qui lui rapportent tous les ans (par son travail) au de là de 100. pour 100. puis qu'il exécute par leur moyen des choses qui paroîtroient fabuleuses, si les épreuves qu'il a faites publiquement n'otoient tout doute; tout le monde peut voir le dessein de sa machine qui a été publié dans ce Recueil.

C. L'ON a déjà parlé ci-dessus de
Les vols. la licence effrenée des vols dans les forêts, & de la facilité qu'ont les accusés de se tirer d'affaire, en niant, en sorte que de 10. il y en a au moins 9. qui échappent au châtement.

POURQUOI ne pourroit-on pas avoir en Suisse, où la disette du bois se fait sentir, la même vigilance que l'on a en Allemagne, pour prévenir les vols des bois?

L'ON peut voir dans le Recueil de Leipzig, entr'autres XIII. part. pag. 653. & les suivantes, quelles sont les amendes, & les peines pour chaque cas particulier; de même que dans plusieurs autres ordonnances. Dans celle

celle du Duc de Weymar qui est due au zèle & aux lumières du Comte de Bunaw son premier Ministre , ceux qui coupent des entes , des faules , des hayes , des poteaux , des grosseillers même , sont condamnés , sans acceptation de personnes , à une année de discipline ; & au pilori , si cela se fait le Dimanche ; outre cela , ils sont obligés à un dedommagement du double & du triple. A peine en est-il question chez nous.

NE devrait-on pas permettre , que dis-je , ordonner que sur un soupçon de vol l'on fît dans chaque maison des enquêtes , pour reprimer la licence impardonnable de ces vols ? De plus , quand on trouveroit , ou vendroit du bois suspect , ou d'autres petits articles qui y ont du raport , comme des écorces pour tan &c. ce ne devrait point être le lieutenant du Souverain , mais celui qui est soupçonné , qui devrait indiquer le bien ou la personne d'où il les a pris , au défaut de quoi il seroit puni comme un voleur manifeste : De plus , quand ces gens là diroient qu'ils ne l'ont pas pris de telle ou telle forêt , sans y avoir aucun égard & aussitôt qu'ils ne pourroient pas produire un titre légitime , ils devroient encourir la peine decernée par les loix.

QUANT aux pauvres à qui l'on n'assigne que peu ou point de bois , je serois fort porté , à leur permettre de ramasser dans les bois ce qu'il leur en faut , si l'on pourroit empêcher

cher les abus. Sous le terme de ramassés ils comprennent toutes les branches seches qu'ils arrachent avec des crochets ; ou si près qu'ils emportent aussi le vert , ou même ils cassent les branches vertes , les cachent & les mêlent avec les seches & causent par là un dommage considérable aux arbres que la pourriture attaque plus aisément après , & les fait perir.

IL ne fera pas hors de propos d'examiner l'espece de punition qu'il conviendrait d'infliger aux contrevenans.

LA peine des Sonnettes * du Tourniquet &c. a paru trop severe jusqu'ici , quoi qu'un vol malicieux & une désobéissance manifeste à son Souverain n'en meritent pas une plus douce.

J'AI un principe qui est , qu'il faut imiter Dieu & la nature , & qu'il faut s'y conformer autant qu'il est possible. Etre puni par où l'on a peché : C'est l'idée que l'on a eüe effectivement en plusieurs endroits en dictant les peines contre cette sorte de delits. Les delinquents sont condamnés à tant de corvées, toutes au profit des forêts, soit pour planter, pour nettoyer les hayes & les arbres, pour faire des enclos, pour essoucheter &c.

CELA

* Sonnettes, c'est le terme, que l'on employe pour designer la punition, ou les delinquents sont obligés à tous les travaux pour nettoyer la ville ; autrefois à leur fer élevé au tour du col il pendoit une Sonnette ; on les a oté, & le nom s'est conservé.

CELA est dans les regles de l'équité & de la bonne politique. Ceux qui sont surpris en faute doivent reparer au multiple le dommage qu'ils ont causé. Si l'on empêche le mal, on est parvenu à son but : Si l'on ne l'empêche pas, il produira un bien par la punition.

IL est naturel, & c'est aussi ce qui se pratique par tout ailleurs, à l'égard des vols & de ceux aussi qui se font dans les forêts, que celui qui y contribue par son travail, par ses chars &c. encouure une peine conforme.

IL est deffendu par tout de ra- D. liti-
teler les feuilles ou quoi que ce soit ère.
pour faire de la litiere ; mais, à mon avis,
il faudroit y faire des distinctions : En toutes
choses il faut avoir un motif & un but.
Quel peut donc avoir été le motif de cette
deffense ? Les auteurs en indiquent plusieurs,
sçavoir :

1°. QU'EN ramassant les feuilles, sur tout la Mouffe, on arrache quantité de rejettons ; à d'autres on en rompt la pointe ; ce qui les ruine entièrement.

2°. PAR ce que les feuilles & autres matières servent d'engrais.

3°. PAR ce qu'elles garantissent du froid les racines.

I. QUANT

1. QUANT au premier article, on est obligé d'en convenir. Dans les lieux où il se fait une nouvelle pousse, on peut faire peut-être plus de mal que de bien, en y maniant le rateau : je dis peut-être ; car, comme nous l'avons observé ci-dessus, les herbes & la mousse empêchent la semence des pins, des sapins &c. de penetrer en terre & d'y germer, il conviendrait plutôt d'ordonner que de deffendre de râteler la mousse, principalement quand il y a de grandes places vuides dans les forêts : & d'un autre côté des vieux arbres, qui portent de la graine.

2. IL est vrai aussi que les feuilles &c. sont un engrais ; mais personne ne s'aviserait de ramasser des piquans de sapin &c. qui tombent : il n'est donc point question de cela. Les feuilles de hêtres ne peuvent fournir qu'un mince engrais, puisque personne ne peut dire combien d'années il faut pour qu'elles pourrissent. C'est autre chose quant aux feuilles de chêne, mais il y a aussi une autre observation à faire. Il faut ici examiner attentivement si l'avantage qui résulte d'une pareille deffense l'emporte sur l'inconvenient, ou au contraire. Les chênes doivent être à 15. 20. 24. pieds de distance, l'un de l'autre, dès qu'ils ont atteint 30. 40. à 50. ans : c'est par cette raison & par ce qu'ils aiment un bon fonds que l'expérience fait voir que les forêts de chênes fournissent le plus & les meilleurs pâturages. Si on laisse les feuilles sur terre, on ne peut pas si bien profiter de l'herbe,
ainsi

ainsi l'inconvenient est plus grand que l'avantage du prétendu engrais, sur tout puisqu'on remarque que les chênes viennent aussi bien dans les endroits où l'on ramasse la feuille que dans ceux où on ne le fait pas : de sorte que je ne vois rien qui empêche de tenir la surface de la terre nette de feuilles &c. dans les forêts, tout comme dans les vergers & par la même raison, c'est - à - dire, pour favoriser la crüe de l'herbe.

LA raison tirée du froid & des gelées, ne merite aucune attention. Où est ce qu'elles font du tort aux arbres, même aux arbres fruitiers, qui sont incomparablement plus delicats que les sauvages ? Est ce à leur cime, à leurs branches, à leur tronc, ou à leurs racines ? L'on avouera que c'est le plus ordinairement à leur cime & à leurs branches. Quand il survient des hyvers rudes, quelquefois les troncs s'eclatent, avec bruit, comme j'en ai été souvent temoin ; mais jamais l'experience ne m'a fait voir que les racines gelaissent ; je n'en ai même jamais oui parler. Bien plus, dans les hyvers les plus rigoureux, comme au commencement de 1709. & de 1740. que les arbres fruitiers & les vignes gelèrent, l'experience nous a fait voir que la plupart repoussèrent du pied, l'été suivant ; & même les plus habiles jardiniers conseillent de ne pas deraciner les arbres étrangers qui ne peuvent pas endurer des hyvers un peu rudes, lorsque la gelée

les fait perir, par ce que la plupart repoussent de leurs racines. Qu'auroit on donc à craindre pour les arbres sauvages originaires de nos climats ? puisque dans une forêt passablement touffue, les cimes & les branches des arbres se touchent & garantissent en bonne partie la terre, contre la gelée. Mais il est hors de doute que l'on doit deffendre de couper les branches des bois noirs, en trop grande quantité.

E. Usages
dans les
petites
choses &
moins né-
cessaires.

COMME l'on en a fait voir l'abus en son lieu, il seroit superflu d'indiquer les moyens d'y remédier.

F. Forê-
tiers.

MAIS ce qui demande plus d'attention, ce sont les forêtiars & les inspecteurs des forêts. Ailleurs où le droit de la chasse est regardé comme un droit regalien, dont on est fort jaloux, l'inspection sur les forêts est souvent jointe à celle de la chasse, en sorte qu'un habile chasseur est en même tems un garde-forêt expérimenté, quoy que parmi ces officiers les uns sont plus chargés des unes & d'autres par contre, d'autres occupations.

CEUX qui font leur unique occupation des forêts, ont tant d'ouvrage que si l'on en proposoit autant à nos garde-forêts, ils penseroient peut-être qu'on se moque d'eux.

1^o. ILS doivent connoître tous les pieds d'arbres des forêts qui leur sont confiées, & même en quelques endroits, être responsables de ce qui se perd. Tous les ans, ils doivent fêmer tantôt ci, tantôt là, transplanter, tailler les jeunes plants, nettoyer les autres du bois sec, de la mousse; en un mot faire tout ce qui peut contribuer à la conservation & à l'amélioration de la forêt.

1. Leurs
devoirs &
leurs oc-
cupa-
tions.

ILS doivent marquer tout le bois qu'on accorde, avec le marteau, prendre garde, quand & comment on le coupe, on le fend en buches & qu'on le transporte à la maison; visiter souvent les maisons pour voir s'il ne s'y trouve pas du bois qui n'est pas marqué, s'informer d'où il vient, denoncer les malversations qu'ils découvrent, & quantité d'autres choses de cette nature. L'on ne se pique pas, à la vérité, par tout de cette exactitude, sur tout où les affaires de finance ne sont pas dans le meilleur ordre; & où tous les officiers de venerie, grands & petits, les employés &c. s'occupent plus de la chasse que des forêts.

2^o. ON leur paye exactement des appointemens fixes à proportion de leurs occupations & en plusieurs lieux, & cela devrait l'être par tout, à proportion de leur zèle & de leur fidélité: Ici l'on se conduit par ce principe, qui devrait

2. Leurs
appointe-
mens.

être gravé dans tous les cœurs : *A bon ouvrage , bonne récompense , bon traitement & bon visage ; c'est pas ce moyen qu'on fait & qu'on conserve de bons serviteurs.* Mais quand on récompense chichement & qu'on exige beaucoup d'ouvrage & bon , il faut avouer que cela est autant contre l'équité que contre le bon sens. Un serviteur ne peut avoir ni amour pour son maître , ni envie de remplir son devoir , ni zèle pour travailler en conscience à ses intérêts. En lésinant sur un fou , on en perd dix.

QUELQUES uns dans d'autres pays ont le logement , mais communément une certaine somme en argent comptant , en provisions &c. en sorte qu'ils sont en état de s'entretenir eux & leurs familles. Cela les anime & les encourage à consacrer tout leur tems au soin des forêts , & s'ils tombent en faute ou dans quelques negligence , ils n'ont ni prétexte ni excuse , & perdent leur emploi. De bons gages , de tems en tems des douceurs & des récompenses à ceux qui se distinguent par leur zèle & leur fidélité , de l'exactitude à punir les malversations & les negligences , voilà une des principales maximes dans la politique , même de la conduite privée.

EN plusieurs endroits une partie des appointemens consiste dans le casuel , ou les accidens , comme on l'appelle ; mais comme
cela

cela donne lieu à bien de friponneries, on commence à s'apercevoir du préjudice qui résulte de ces accidens, & à les abolir. C'est ce qu'on voit dans les ordonnances des Princes de Hesse-Cassel, de Wirtemberg, de Blanckenbourg, de Wernigerode & d'autres.

IL est encore une autre précaution à prendre, qui n'a pas encore été prise, que je sache, en Suisse; c'est de renouveler tous les ans le marteau, la marque & le poinçon, en y faisant une marque telle qu'il plairait au Souverain, avec le millésime bien entendu, afin qu'il ne se fît aucune tromperie, puisqu'on auroit soin de faire enlever sur le champ le bois qui a été marqué. Il faut que le forêtier avec les autres garde-forêts soyent présens à la marque & à l'assignation qui se feront des bois, tous les ans & publiquement. L'on ne confiera jamais la marque aux garde-forêts, mais bien, en cas de nécessité au forêtier. L'on a même en quelques endroits une plus petite marque, afin que celui-ci ne fasse aucune supercherie, & les uns & les autres doivent tenir leurs rôles & leurs comptes avec ordre & exactitude. La marque doit se faire en deux endroits, à la souche qui reste & à la pièce coupée. Si elle ne se trouve pas à la souche, le forêtier est responsable de la tige qui manque, & si elle ne se trouve pas à la tige, alors la friponnerie est averée & elle est punie.

NON seulement il seroit , à mon avis, avantageux d'introduire ces reglemens , mais on pourroit les perfectionner ; en ajoutant p. ex. à la marque & au millesime des numeros depuis 1. jusqu'à tant & tant de mille, qui devroient se trouver sur les fouches : plus il y a de choses à contrefaire , plus il est difficile de faire des friponneries.

On donnera la suite dans le Journal prochain.

